

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1904.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904 s'élève à fr. 154,564,275 41
 Les crédits alloués par le Budget de 1903 montent à . . 143,544,348 85
 Soit, pour 1904, une augmentation de fr. 11,019,926 56

Cette augmentation provient, à concurrence de fr. 5,379,999.36, de ce que la dotation d'amortissement de la dette, fixée précédemment à fr. 0.20 %, est portée à fr. 0.40 pour l'exercice 1904. Elle s'établit et se justifie en détail ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^e.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — *Dette à 3 %, 1^{re} série.*

Crédit demandé pour 1904.	fr. 15,620,202 80
— alloué pour 1903.	12,386,356 »
 •	
AUGMENTATION	fr. 1,233,866 80

Cette somme représente :

1^o Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 15,521,200 fr., émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1902, soit

$$\text{fr. } \frac{15,521,200 \times 3.40}{100} = \text{ fr. } 459,720 80$$

2^o L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 1^{re} série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de

$$\text{fr. } \frac{387,073,000 \times 0.20}{100} = \text{ fr. } 774,146 »$$

TOTAL ÉGAL	fr. 1,233,866 80
----------------------	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2^e série).*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	70,674,626	38
— alloué pour 1903	fr.	63,606,731	42
AUGMENTATION. . . fr.			7,067,874 96
Cette somme représente :			
1 ^e Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 90,954,500 francs, émis en dette à 3 %, 2 ^e série, pendant l'année 1902,			
soit fr. $\frac{90,954,500 \times 3-40}{100} =$			fr. 3,092,433 »
2 ^e L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 2 ^e série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de			
fr. $\frac{1,987,710,982,22 \times 0.20}{100} =$			fr. 3,975,421 96
TOTAL ÉGAL. . . fr.			<u>7,067,874 96</u>

ART. 7. — *Dette à 3 %, 3^e série.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	7,165,460	»
— alloué pour 1903.	fr.	6,653,411	20
AUGMENTATION. . . fr.			511,748 80
Cette somme représente :			
1 ^e Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 2,820,900 francs, émis en dette à 3 %, 3 ^e série, pendant l'année 1902, soit			
fr. $\frac{2,820,900 \times 3.40}{100} =$			fr. 95,910 60
2 ^e L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 3 ^e série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de			
fr. $\frac{207,919,100 \times 0.20}{100} =$			fr. 415,838 20
TOTAL ÉGAL. . . fr.			<u>511,748 80</u>

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des Bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	5,800,000	»
— alloué pour 1903.	fr.	4,800,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			1,000,000 »

Bien qu'il s'agisse d'un crédit non limitatif, on a tenu à en mettre le montant en concordance avec le chiffre actuel de la dépense. Il est à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

remarquer que celle-ci est partiellement compensée par une recette rattachée au Budget des Voies et Moyens : on veut parler de la recette provenant du placement en valeurs commerciales sur l'étranger de l'encaisse disponible du Trésor, alimentée par l'émission de la dette.

L'évaluation de la recette en question pour 1904 s'élève à 1,400,000 francs.

ART. 17 à 26. — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'Etat.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement ; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1903, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de 1,365 francs.

ART. 27. — *Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,620,000	»	
— alloué pour 1903		<u>1,507,814</u>	»	
	AUGMENTATION.	fr.	112,186	»

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'Etat pour l'établissement ou l'augmentation du capital de diverses lignes vicinales.

ART. 34. — *Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)*

L'article 2 de la loi du 26 août 1903, contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903, autorise le Gouvernement à prélever sur ce crédit les sommes nécessaires à la formation d'un fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement.

Le libellé de l'article est complété en conséquence.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 35. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	13,543,272	»	
— alloué pour 1903		<u>13,019,272</u>	»	
	AUGMENTATION.	fr.	526,000	»

Cette somme représente le total des augmentations proposées pour le service des pensions des divers départements ministériels (Voir annexe n° 2).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56. — Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (Art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.

Crédit demandé pour 1904	fr.	16,836	75
— alloué pour 1903	fr.	17,931	75
DIMINUTION. . . fr.		1,115	»

résultant de l'extinction de quatre pensions.

ART. 57.—Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.

Crédit demandé pour 1904.	fr.	3,747,000	»
— alloué pour 1903.	fr.	3,579,000	»
AUGMENTATION. . . fr.		368,000	»

Cette augmentation est due en partie à l'exécution de la loi du 25 août 1901 relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés, etc. On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 39. — a) Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les Caisses du Trésor; b) Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.

Crédit demandé pour 1904	fr.	1,453,000	»
— alloué pour 1903	fr.	1,253,000	»
AUGMENTATION. . . fr.		200,000	»

Cette augmentation provient en partie des cautionnements versés par les brasseurs et les vinaigriers (article 5 de la loi budgétaire du 31 décembre 1900); elle résulte, pour le surplus, de l'accroissement notable du nombre et de l'importance des cautionnements fournis par les contribuables en général.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904 est fixé à la somme de cent cinquante-quatre millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent soixantequinze francs quarante et un centimes (fr. 154,564,275 41), conformément au tableau ci-aunexé.

Donné à Laeken, le 24 octobre 1903.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil:

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1904 is vastgesteld op de som van honderd vier en vijftig miljoen vijf honderd vier en zestig duizend twee honderd vijfen zeventig frank één en veertig centiemen (fr. 154,564,275 41), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 24^e October 1903.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1904.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1902.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	Total par dette.		
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
	CHAPITRE I^e.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1 ^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	*	*	*	*	80,637 50
	2 ^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	*	*	*	*	123,386 24
4	Rachat des droits de falal	*	*	*	*	21,164 02
	3 ^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1 ^{re} . Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 5 % (1 ^{re} série)	11,854,715	» 165,115	» 1,602,376 80	15,620,202 80	15,620,202 80
6	— (2 ^e série)	61,606,031 46	755,935	» 8,514,661 92	70,674,626 38	70,674,626 38
7	— (3 ^e série)	6,257,492	» 84,708	» 842,960	7,165,160	7,165,160
	TOTAUX. fr.	85,197,227 24	1,001,754	» 10,759,998 72	96,958,079 96	
				11,761,752 72		

**BEGROTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1904.**

Arti- keln.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
		KROOZEN van het op 31 Dec. 1902 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING			
		Kroozens van het afgelost kapitaal	Dotatie der aflossing.	Total	per schuld.	
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.					
	EERSTE HOOFDSTUK.					
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.					
	1^e SECTIE.					
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>					
1	Schuld aan 2 $\frac{1}{2}$ t. h.	5,498,990 78	0	0	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	0	0	0	0	80,637 50
	2^e SECTIE.					
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>					
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	0	0	0	0	125,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	0	0	0	0	21,164 02
	3^e SECTIE.					
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>					
	§ 1. Kroozens en aflossing.					
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks)	11,854,715	163,115	1,002,576 80	15,620,202 80	15,620,202 80
6	— (2 ^e reeks)	61,600,031 46	753,935	8,514,661 92	70,674,626 58	70,674,626 58
7	— (3 ^e reeks)	6,237,492	84,708	842,960	7,165,160	7,165,160
	TOTALEN . . . fr.	85,197,227 24	1,001,754	10,759,998 72	96,958,979 96	
				11,761,752 72		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires ; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Credit non limitatif.</i>)	5,800,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	210,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350	120,554,116 66
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroy (ligne de Landen à Ciney)	859,000	
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,000	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,475	
18	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	159,780	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	65,165	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	34,495	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,995	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	959,077 50	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,952 50	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL
			per hoofdstuk
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkoopprijs der lijn Eecloo-Gent	1,500	
9	Kroozzen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1905 en 1904 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbonds. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	5,800,000	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom)	219,600	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000	
13	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd voor 1 Januari 1877. (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoopt der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Maasege (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,550	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoopt der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	850,000	120,354,116 66
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoopt der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,000	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,475	
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	150,780	
19	Jaarsommen tot en met 1940 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	65,165	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,495	
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,995	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Est belge »	959,077 50	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	15,952 50	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,790	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,255	
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,562 50	
27	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,620,000	
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	
29	Huitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,544 74	
§ 3. Autres charges.			
50	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.).	59,794 91	
51	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000	
52	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (<i>Crédit non limitatif</i>)	150,000	
55	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et ancrantissement de titres, etc.).	fr. 177,000	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt	7,500	184,500
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
54	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)	14,051,000	
55	Pensions diverses.	18,545,272	
56	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	10,836 75	31,904,108 75
57	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	5,747,000	
58	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL
			per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,790 "	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Luik-Maastricht	137,253 "	
26	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij " Entre-Sambre-et-Mense "	152,562 50	
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen.	1,020,000 "	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telephoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 79	
29	Achtste twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gesloten in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuiteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telephoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,544 74	
	§ 5. Andere lasten.		
30	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	59,794 91	
31	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1895)	45,000 "	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurthijn Oostende-Nieupoort-Veurne (<i>Onbepaald krediet</i>).	150,000 "	
33	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormalde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der krozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.). fr. 177,000 "		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 "	184,500 "	
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
34	Vergelding in zake van militie. (Wet van 21 Maart 1902) er bijgevoegd de vooraflichtingen toegeleggen bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1905 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1904 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (<i>Onbepaald krediet</i>).	14,031,000 "	
35	Verschillende pensioenen	15,545,272 "	
36	Pensioenen ten laste van den Staatschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	16,856 75	31,904,108 75
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijszend personeel der aangenomen lagere scholen	3,747,000 "	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en wezen van het Departement van Financiën	564,000 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.			
CHAPITRE III.						
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.						
39	a. Intérêts à 5 % sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.	fr. 1,450,000 "	{ 1,450,000 "			
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	3,000 "				
40	Intérêts à 2 1/4 % sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 "	{ 2,506,050 "			
41	Intérêts à 2 1/2 % sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 "				
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE fr.			154,564,975 41			

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 octobre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.*

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDISTEN per artikel.	TOTAAL.		
			per hoofdstuk.		
HOOFDSTUK III.					
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.					
39	a. Kroozzen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsbebat	fr. 1,450,000			
	b. Verachterde kroozzen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren	3,000	1,453,000		
40	Kroozzen aan 2 $\frac{1}{4}$ t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050	2,506,050		
41	Kroozzen aan 2 $\frac{1}{4}$, t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozzen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzeggen, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000			
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)					
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.			154,564,275 41		

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 24 October 1903.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS**DU****BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE****pour l'exercice 1904.**

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 dec. 1902.			FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.					
			Intérêts du capital amorti au 31 dec. 1902.	Dotation de l'amortissement									
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.													
CHAPITRE PREMIER.													
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.													
1 ^{re} SECTION.													
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>													
1	*	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905)	5,498,990 78	*	*	"	"	5,498,990 78					
2	*	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1904)	"	"	"	"	"	"					
2 ^{me} SECTION.													
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>													
3	*	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de ladite convention)	"	"	"	"	"	"					
4	*	Rachat des droits de lanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"	"	"	"					
3 ^{me} SECTION.													
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>													
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.													
5	a.	Dette à 5 %, 1 ^{re} série : Intérêts à 5 % sur le capital de 595,157,100 francs, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905)	11,834,713	"	"	"	"	15,620,922 80					
		Amortissement : 1 ^o Dotation de 40 c ^e % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 400,594,200 "	"	"	1,602,370 80								
6	b.	2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti. 5,457,100 " (mêmes semestres).	"	163,115	"	"	"						
		Dette à 5 %, 2 ^e série : Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 2,053,534,589 22, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1904).	61,605,031 46	"	"	"	"	70,074,626 58					
7	b.	Amortissement : 1 ^o Dotation de 40 c ^e % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 2,078,665,482 22	"	"	8,314,061 92								
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti. 25,151,100 " (mêmes semestres).	"	755,935	"	"	"						
7	a.	Dette à 5 %, 5 ^e série : Intérêts à 5 % sur le capital de 207,916,400 francs, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1904).	6,257,492	"	"	"	"	7,165,160 "					
		Amortissement : 1 ^o Dotation de 40 c ^e % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 210,740,000 "	"	"	842,960								
TOTAUX.			85,197,927 24	1,001,754	10,750,998 72	06,938,979 96	11,761,752 72						

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,657 50	80,657 50	»	»	80,655 76	80,654 05	
125,586 24	125,586 24	»	»	125,586 24	121,524 65	
21,164 02	21,164 02	»	»	21,164 02	20,810 40	
15,620,202 80	12,586,536 »	1,253,866 80	»	11,504,124 80	11,190,552 80	
70,674,626 58	65,606,751 42	7,067,874 96	»	60,528,101 82	59,157,161 02	
7,165,160 »	6,655,411 20	511,748 80	»	6,525,990 40	6,401,728 »	
97,184,167 72	88,370,677 16	8,813,490 56	»	84,080,595 82	82,476,981 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	»	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand
9	»	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (<i>Credit non limitatif</i>).
»	»	Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés. (<i>Pour mémoire</i>)
		§ 2. Annuités diverses.
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905.)
11	»	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducale (Spa à la frontière Grand-Ducale)
12	»	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,169 »
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,668 »
14	»	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858)
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
17	»	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
20	»	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	»	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1931 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	»	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse
27	»	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
28	»	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
»	»	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge. (<i>Pour mémoire</i>).
29	»	Huitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière

A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
97,181,167 72	88,570,677 16	8,813,490 56	•	84,080,593 82	82,476,981 66	
1,500 "	1,500 "	"	"	1,500 "	1,500 "	
5,800,000 "	4,800,000 "	1,000,000 "	"	4,800,000 "	6,026,782 13	
"	"	"	"	63,085 85	"	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
219,600 "	219,600 "	"	"	219,600 "	219,600 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	8,471,857 "	8,471,857 "	
672,550 "	672,550 "	"	"	672,550 "	672,550 "	
859,000 "	859,000 "	"	"	859,000 "	858,287 69	
190,000 "	190,000 "	"	"	190,000 "	188,000 "	
8,475 "	8,525 "	"	50 "	8,575 "	8,625 "	
159,780 "	161,110 "	"	1,330 "	160,505 "	160,575 "	
65,165 "	64,645 "	520 "	"	64,610 "	64,560 "	
54,495 "	55,745 "	750 "	"	54,495 "	55,855 "	
761,995 "	761,195 "	800 "	"	762,505 "	759,792 50	
939,077 50	938,940 "	137 50	"	960,077 50	938,952 50	
15,952 50	15,555 "	617 50	"	16,740 "	16,100 "	
978,790 "	978,225 "	565 "	"	978,995 "	978,570 "	
157,235 "	157,710 "	"	475 "	157,635 "	157,570 "	
152,562 50	152,732 50	"	170 "	151,287 50	"	
1,620,000 "	1,507,814 "	112,186 "	"	1,400,000 "	1,277 555 "	
62,514 79	62,514 79	"	"	62,514 79	62,514 79	
"	"	"	"	"	14,200 "	
688,514 74	688,544 74	"	"	688,344 74	688,344 74	
119,954,821 75	110,007,780 19	9,929,066 56	2,025 "	105,076,711 18	104,988,515 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
		§ 3. Autres charges.	
50	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1903 au 12 avril 1904)	
51	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1903 au 31 août 1904)	
52	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Eurnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895	
53	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précédent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	177,000 "
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 "
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	. . fr.
		CHAPITRE II.	
		RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.	
54	"	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Pensions diverses :</i>	
55	a.	Pensions civiques	518 "
	b.	— de l'Ordre de Léopold	31,000 "
	c.	Marine. — Pensions militaires	4,954 "
	d.	Pensions de la Cour des Comptes	20,000 "
	e.	— du Département de la Justice	1,100,000 "
	f.	— — — (ecclésiastiques)	475,000 "
	g.	— — — des Affaires Étrangères	85,000 "
	h.	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,522,000 "
	i.	— — — de l'Agriculture	190,000 "
	j.	— — — de l'Industrie et du Travail	100,000 "
	k.	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,500,000 "
	l.	— — — de la Guerre (militaires)	5,375,000 "
	m.	— — — (civiles)	92,000 "
	n.	— — — (ecclésiastiques)	10,000 "
	o.	— — — des Finances et des Travaux publics	2,220,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 "
56	"	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par S ^t -Nicolas et Lokeren.	
57	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (¹) et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions	
58	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de l'exercice 1901	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
119,51,621 75	110,007,780 19	9,929,066 56	2,025 •	103,676,711 18	104,988,315 01	
39,794 91	39,794 91	•	"	39,794 91	39,794 91	
45,000 •	45,000 "	"	"	45,000 "	45,000 •	
150,000 "	150,000 "	•	"	150,000 "	149,805 96	
184,500 "	184,500 "	•	•	184,500 "	240,214 19	
—	—	—	—	—	—	
120,534,116 66	110,427,075 10	9,929,066 56	2,025 •	106,096,006 09	105,463,328 07	
AUGMENTATION. fr		9,927,041 56				
14,051,000 •	14,051,000 •	•	•	9,200 000 •	9,207,495 57	
15,545,272 •	15,019,272 •	526,000 "	•	12,674,114 •	12,057,717 60	
16,856 75	17,951 75	•	1,115 •	18,511 75	18,576 24	
5,747,000 •	5,379,000 •	568,000 "	•	5,318,000 •	2,929,586 97	
564,000 •	564,000 "	•	•	564,000 •	564,000 •	
31,904,108 75	31,011,925 75	894,000 •	1,115 •	25,774,425 75	24,777,174 18	
AUGMENTATION. fr		892,885 •				

(1) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{4}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.						
39	a	Intérêts à 3 %, dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc				
	b.	Intérêts arrachés du même chef se rapportant à des exercices clos				
40	*	Intérêts à 2 $\frac{1}{3}$ % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale				
41	*	Intérêts à 2 $\frac{1}{3}$ % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'individus en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.				
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,453,000	1,253,000	200,000	*	1,253,000	1,254,549 81	
5,050	5,050	*	*	5,050	5,347 66	
850,000	850,000	*	*	850,000	819,846 97	
2,306,050	2,106,050	200,000	*	2,106,050	2,077,544 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i>
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
	Totaux

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
120,554,116 66	110,427,075 10	9,927,041 56	»	106,096,006 09	105,465,528 07	
31,904,108 75	31,011,925 75	892,885 »	»	25,774,425 75	24,777,174 18	
2,506,050 "	2,106,050 "	200,000 »	»	2,106,050 "	2,077,544 44	
154,564,275 41	145,544,548 85	11,019,926 56	»	155,976,481 84	152,518,046 69	

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1904.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1896 à 1901.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1903 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1904.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1902 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1903.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1902.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1896 à 1901.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.
CHEMIN DE FER DE CREMIN	la Flandre occidentale	(¹)				
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	131,540	"	(²)	"	"
	Maeseyck	146,344 77	147,575 75	145,811 58	148,248 72	148,427 66
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	"	9,296 02	17,557 65	19,424 11	15,149 80	7,705 75
TOTAL	277,684 77	156,869 75	161,549 21	160,672 85	161,577 46	149,805 96

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Ce chemin de fer a été racheté par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 1897.

ANNEXE N° 2.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CREDITS VOTÉS POUR 1903.		CRÉDITS DEMANDES POUR 1904.			DIFFÉRENCES	
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.			
					en plus.	en moins.	
Pensions civiques	r	518	"	518	"	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	51,000	"	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	4,954	"	4,954	"	"	"
— de la Cour des Comptes	20,000	"	20,000	"	"	"	"
— du Département de la Justice	1,050,000	"	1,100,000	"	50,000	"	"
— — (ecclésiastiques)	440,000	"	475,000	"	35,000	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,256,000	"	1,522,000	"	26,000	"	"
— — de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"	"
— — de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,300,000	"	2,500,000	"	200,000	"	"
— — de la Guerre (militaires)	5,257,000	"	5,375,000	"	118,000	"	"
— — (civiles)	100,000	"	92,000	"	"	8,000	"
— — (ecclésiastiques)	5,000	"	10,000	"	5,000	"	"
— — des Finances et des Travaux publics	2,160,000	"	2,220,000	"	60,000	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"	"
TOTAUX. . . fr.	15,014,000	5,272	15,540,000	5,272	526,000	8,000	
	fr. 15,019,272		fr. 15,545,272		EN PLUS · fr. 526,000		

EXERCICE 1902. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN-			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.		
		Accroisse- ment.	Décrois- sement.			Accroisse- ment.	Décrois- sement.	
Civiques	1	»	*	1	318	»	*	»
Ordre de Léopold	78	6	4	80	7,800	»	600	400
Marine (militaires de la)	4	*	*	4	4,954	»	*	*
<i>Ecclésiastiques :</i>								
Pensions de la Justice.	407	56	45	418	429,073	»	64,285	51,026
— de la Guerre	2	»	»	2	4,329	»	*	*
Militaires	3,050	192	164	5,078	5,055,376	» ⁽¹⁾	602,781	295,622
<i>Civiles :</i>								
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,545	153	117	1,581	2,055,855	»	258,147	194,940
— de la Justice	525	30	22	531	960,470	»	114,441	71,821
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,625	229	110	1,742	2,086,705	75	307,861	164,760
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	641	85	35	691	1,186,286	» ⁽²⁾	151,915	80,870
— de l'Agriculture	148	23	15	156	157,480	»	20,851	32,659
— des Affaires Étrangères	16	»	3	13	74,384	»	*	10,825
— de la Guerre	59	6	1	44	76,749	»	8,028	3,000
— de l'Industrie et du Travail	19	2	5	16	63,855	»	10,090	16,131
— de la Cour des Comptes	5	1	*	6	8,541	»	6,513	»
Professeurs et instituteurs communaux ⁽⁴⁾ .	2,906	272	128	3,050	2,949,126	» ⁽³⁾	555,901	147,955
TOTAUX.	10,607	1,055	649	11,013	15,117,281	75	1,782,293	1,076,509
<i>AUGMENTATION :</i>					<i>AUGMENTATION :</i>			
406 pensions.					fr. 705,984			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1905.

SITIONS. SITUATION au 1er janvier 1905.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.	
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvelle- ment.	par suite de révision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de révision.	pour d'autres causes.		
518	"	"	"	"	"	"		
8,000	6	"	"	4	"	"		
4,954	"	"	"	"	"	"		
442,552	54	2	"	43	2	"		
4,520	"	"	"	"	"	"		
5,262,535	190	2	"	160	2	2	(¹) Y compris 108,936 francs, augmentation accordée en vertu de la loi du 24 août 1901.	
2,097,062	149	4	"	112	5	"		
1,005,090	50	"	"	22	"	"		
2,229,806 75	228	1	"	108	1	1		
1,257,551	82	3	"	55	2	"		
145,652	23	"	"	15	"	"		
54,559	"	"	"	5	"	"		
81,777	6	"	"	1	"	"		
58,694	2	"	"	5	"	"		
15,054	1	"	"	"	"	"		
3,157,772	265	9	"	118	10	"		
15,825,265 75	1,054	21	"	624	22	5		
		1,055		649				

(²) Y compris 323 francs, augmentation accordée en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 28 août 1901 sur les pensions des instituteurs primaires.

(³) Y compris 53,496 francs, augmentation accordée en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 28 août 1901.

(⁴) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

$$\mathcal{L}_l\Big)$$

ANNEXE N° 4

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1902. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
	Ministère de la Guerre								
	<i>Ordre de Léopold</i>								
1	de Meulemeester, C , adjudant de matriciel de 1 ^{re} classe	56	100	*	8	Loin, L , desservant à Montignies les Lens (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	55	657	525
2	George, J -P , maréchal des logis chef à cheval.	54	100	*	9	Sury, H -N J , desservant à Don- stiennes (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	76	1,260	Id
3	Coutsol, P L , cavalier de 2 ^e classe	54	100	*	10	Vanegeren, A , desservant à Afsne (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,195	Id
4	Henquin, E J , maréchal des logis chef à cheval	58	100	*					
5	Goulard, H -C , maréchal des logis chef à pied.	60	100	*	11	Van Houck, D , desservant à Moor- sel (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	87	1,256	Id
6	Abrassart, P -G -H -A , commis aux écritures de 1 ^{re} classe	60	100	*					
	TOTAL .		600						
	—								
	Ministère de la Justice								
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>								
1	Bergbant, J -B -A E G , desser- vant à Huccignies (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,190	296	13	Kempen, P -J , chanoine titulaire à Malines (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	2,400	563
2	Fourez, P J , desservant à Villers Potte (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	67	1,190	Id	14	Wuyts, I -C L , chanoine titu- laire à Malines (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	2,400	Id
3	Iamotte, H -A , desservant à Haver- sim (art 21, 22, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	58	1,085	Id	15	Lombeau, A -A -M desservant à Hermeton s/ Meuse (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	43	614	27-28
4	De Bien, A D J t J , desservant à Deerlyk (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	73	1,226	300	16	Lejeune, J H -J , vicaire à Liège (art 12, 20, 21, 22, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	72	715	Id
5	Weicherding, A -G , desservant à Angreau (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,147	Id	17	Guyaux V J desservant à Liernu (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901)	49	794	Id.
6	Depas, A J desservant à Ombret (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,190	325	18	Van Haute, A desservant à Appels (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	64	1,167	55
7	Imshoot, P , desservant à Oycke, (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	72	1,221	Id	19	Clavel, E , desservant à Bouffioulx (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	63	1,185	Id

Nomme d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
20	Gooreman D., desservant à Melsene (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,271	55	32	Nicot, J., vicaire général à Namur (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	56	5,495	82
21	Durieux, G.-J., desservant à Gougnies (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	76	1,275	Id.	33	Rosseels, H.-B., desservant à Bright (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,215	Id.
22	Frenay, C.-L., desservant à Lier (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,205	Id.	34	Fontaine, C., desservant à Haulchin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	56	1,041	110
23	Oliviers P. M., curé de 1 ^{re} classe à Tullemont (Notre Dame) (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	78	2,065	Id.	35	Jacob, J. B., desservant à Robelmont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	78	1,276	Id.
24	Reclante, I. B. J., desservant à Stave (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	77	1,270	Id.	36	Vandendriesche, H., desservant à Sainte-Croix lez-Binnes (articles 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	62	1,070	Id.
25	Andrien, P.-J., chapelain à Sainte-Anne (Verrières) (art. 12, 20, 21, 22, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 27 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	479	64	37	Roland, C.-H., desservant à Jamoix (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	62	981	107
26	Defoy, A.-A.-J., desservant à Corenne (art. 12, 20, 21, 22, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	80	1,270	Id.	38	Gevaert, C., desservant à Volkegem (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	58	1,033	Id.
27	Simons, L.-J., desservant à Ramel (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	41	596	Id.	39	Vermenlen, V.-G., vicaire à Biévene (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	42	424	Id.
28	Smet, P. J., vicaire à Calcken (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	41	594	48-49	40	Lamal, J. L., desservant à Thisselt (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,980	151
29	Bodart, P.-J.-X., desservant à Uustin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	73	1,235	82	41	Gillon, G.-J., curé de 1 ^{re} classe et professeur de religion aux écoles de l'Etat à Andenne (lois des 21 juillet 1844, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)	66	2,063	158
30	Bouchon, P.-J., desservant à Cordes (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	53	962	Id.	42	Jongenelen, J.-A.-H., desservant à Meerhout (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	67	1,225	153-154
31	Deboijes J.-B., desservant à Montroux (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	60	1,057	Id.	43	Van Damme, A., desservant à Grammene (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	47	556	172

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.
44	Dusong, A -R , desservant à Micyl gne (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	45	451	198	56	Vermeylen, H -L , desservant à Grand-Bigard (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	77	1,296	505
45	Wautier, L -P , desservant à Mar chouette (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	68	1,295	Id.				64,285	
46	Houbrechts, G., desservant à Gos soncourt (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,280	259		Ministère de la Guerre <i>Pensions militaires</i>			
47	Debum, L -J , desservant à Berzée (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,290	211	1	Ablay, C -J -A , lieutenant colonel (art 2, § 1 ^{er})	51	3,796	50
48	Bloquaux, C -L , venu à Anvers (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	54	• 740	240	2	Deruydts, J -B , lieutenant-général (art 1 ^{er})	65	7,800	Id.
49	Collart A -I -G , desservant à Lem ploux (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	55	1,066	Id.	3	Rousrez, M -P -E , intendant en chef (art 1 ^{er})	68½	6,696	Id.
50	Figeys, J -F , desservant à Autgaer den (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,240	Id.	4	Boet, L J ., général-major (article 1 ^{er})	65	6,696	Id.
51	Jespers, J , desservant à Norderwyck (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,256	Id.	5	Dcharven, L -C -B -L , intendant de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	65	5,400	Id.
52	Nouwen, F -S -P , desservant à Bassenge (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,235	Id.	6	Martin J -H , colonel (art 1 ^{er})	60	5,200	Id.
53	Botte G -I -M -A , desservant provisoirement à Jollain-Merlin (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	68	953	267	7	Lamury, J M -D , colonel (article 1 ^{er})	60	5,400	Id.
54	Lepere, J -C -H , desservant à Comines (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	54	664	278	8	Rothermel, L -L -A -C , colonel (art 1 ^{er})	58½	5,400	Id.
55	Schneider F -L , professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat à Lokeren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884 et 24 avril 1900).	45	505	290	9	Kerrijn, J E -H , médecin principal de 2 ^e classe (art 1 ^{er})	58½	4,160	Id.
					10	L'Abalestrier, A -P -J , officier supérieur d'administration (article 1 ^{er})	60	5,828	Id.
					11	Marx, I -T -A , major (art 1 ^{er})	56	5,828	Id.
					12	Peeters, G -P -J , colonel (art 2, § 5)	55½	5,400	Id.
					13	Maeneffe, P C , vétérinaire principal (art 2, § 5)	60	5,346	Id.
					14	Van Doornelaer, P , soldat (loi du 27 mai 1840)	40½	276	Id.
					15	Florent, I -B , soldat (loi du 27 mai 1840)	29½	274	Id.
					16	Waelburgs, L ., soldat (loi du 27 mai 1840)	42½	279	Id.
					17	Janssens, C -F , lieutenant colonel (art 21)	55	4,004	Id.
					18	Dupont, G -I -G -J ., lieutenant (art 21)	38	1,140	Id.
					19	Collin, L -I ., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	1,020	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Nombre du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Nombre du Monteur
20	Huys, J H , soldat (art 10)	26	430	50	43	du Roy de Bliequy, I C L lieute- nant général (art 1 ^{er})	65	8,100	144
21	Noel J , maréchal des logis chef (art 20)	43 $\frac{1}{2}$	840	Id.	46	Rahier, E G -A , lieutenant général (art 1 ^{er})	60	7,800	Id
22	Cesni, L -J , soldat (art 20)	24	480	Id	47	Blaet, L J , intendant de 1 ^e classe (art 1 ^{er})	63	5,200	Id
23	Janssens, J -B , musicien-gagiste (art 21)	41	690	Id	48	Delvoie, L -G -J , intendant de 1 ^e classe (art 1 ^{er})	60	5,200	Id
24	Collette, P -L , musicien-gagiste (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	735	Id	49	Custers, H -P -L A , colonel (arti- cle 1 ^{er})	60	5,200	Id
25	Vanderheegen, J -B , premier ser- gent (art 21)	58	811	Id.	50	Dubois, C M , vétérinaire en chef (art 1 ^{er})	63	4,480	Id
26	Sauwen, L , premier sergeant-major (art 21)	50	745	Id.	51	Ameye, G -S , major de place (art 1 ^{er})	58	3,564	Id.
27	Vigneron, G -P , soldat (art 21)	57 $\frac{1}{2}$	545	Id.	52	Bradfer, L , major (art 1 ^{er})	58	3,696	Id.
28	Monteyne, G J premier maréchal des logis chef (art 21)	59	680	Id.	53	Ingheheest, A -L , capitaine com- mandant (art 1 ^{er})	55	3,240	Id.
29	Lowie, H -A , soldat (art 21)	40	345	Id.	54	De Ries, I H , capitaine coman- dant (art 1 ^{er})	55	3,240	Id
30	Berte, J B , adjudant sous-officier (art 21)	59 $\frac{1}{2}$	994	Id.	55	Grade, E -E , lieutenant colonel (art 2, § 3)	55	4,108	Id
31	Peret, A , soldat (art 21) .	40	345	Id.	56	Vanden Eynde, A -T H , capitaine commandant (art 2, § 1 ^{er})	52	2,673	Id
32	Cloes, F , maréchal des logis (arti- cle 21)	60	840	Id	57	Ducoffre, J B capitaine comandan- tant (art 2, § 1 ^{er})	55 $\frac{1}{2}$	2,835	Id
33	Delobbe, A J , premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21)	53	857	Id.	58	Buytaert X V , capitaine en second (loi du 27 mai 1840)	46	1,323	Id
34	Kootenelle, E -L , premier mar- échal des logis de gendarmerie (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	754	Id.	59	Ihooris J C -M , lieutenant (loi du 27 mai 1840)	42	795	Id
35	Neuville, I J gendarme (art 21)	50 $\frac{1}{2}$	567	Id	60	Vandoelen, I -H , soldat (loi du 27 mai 1840)	32 $\frac{1}{2}$	274	Id.
36	Vanwinnendaele, F , gendarme (art 21)	40 $\frac{1}{2}$	565	Id.	61	Dillen, J -B , soldat (loi du 27 mai 1840)	41 $\frac{1}{2}$	282	Id
37	Nils F -V -E -A -A ., capitaine commandant (art. 18) Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901.	50%	4,860	94	62	Sansens, E , brigadier de gendar- merie (loi du 27 mai 1840)	47	493	Id
38	Depret, E , capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3,240	Id	63	Vanhoye, H P maréchal des logis de gendarmerie (art 19)	53 $\frac{1}{2}$	918	Id
39	Bemelmans, A -S , capitaine com- mandant (art. 2, § 3)	55	2,956	Id	64	Vercammen, J , musicien-gagiste (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	739	Id.
40	Schoeters, G -L T , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	3,057	Id.	65	Pharazijn, M , premier sergeant (art 21)	63	840	Id.
41	Weber, P -J , capitaine coman- dant (art 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,652	Id.	66	Despeghel, J., soldat (art 21)	40	545	Id
42	Vanderhofstadt, G -M -G -J , capi- taine commandant (art 21)	40 $\frac{1}{2}$	1,755	Id.	67	Jacoby, H -J , soldat (art 21) .	59	542	Id
43	Schmitz, A , capitaine en pre- mier administrateur d'habille- ment (art 2, § 1 ^{er}).	56 $\frac{1}{2}$	5,118	Id.	68	Berkmans, H , soldat (art 21) .	41	545	Id
44	Moris (orphelin) { A J V. } { J -L }	*	224	Id.	69	Freson A , musicien-gagiste (arti- cle 21)	58	689	Id
					70	Hermans, L J M , maréchal des logis chef (art 21)	59	634	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
71	Paquot, J - J , maître-ouvrier réformé (art 21)	43 $\frac{1}{2}$	342	144	96	Dwelshauvers, A - M - L , lieutenant-colonel (art 20)	56	4,400	246
72	De Schutter, I , brigadier (art 21)	60	600	Id.	97	Buflin L - H - L - E (baron), lieutenant général (art 21)	63 $\frac{1}{2}$	7,800	Id.
75	Guelton, L , soldat (art. 21).	41	345	Id.	98	Noë, L - A , major (art 21) . .	52 $\frac{1}{2}$	3,341	Id.
74	Henquin, F - J , marchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	57 $\frac{1}{2}$	994	Id.	99	Quintin, L - J capitaine commandant (art 21).	49	2,715	Id.
75	Goulard, H - C , maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	60	959	Id.	100	De Neuchâtel, M - J - C - A , lieutenant colonel (art 21)	55	3,800	Id.
76	Mathieu, J - J - G , maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	49 $\frac{1}{2}$	794	Id.	101	Kinsbergen, G - J - J capitaine commandant (art 21)	50 $\frac{1}{2}$	2,875	Id.
77	Devergnies, A - M - J , gendarme (art. 21).	52	651	Id.	102	Baix, L - F , sous-heutenant (article 21)	29 $\frac{1}{2}$	862	Id.
78	Genoisseaux, L - A - C , gendarme (art 21)	50	625	Id.	103	de Wykerslooth de Rooyesteyn, L - H - F - G (baron), lieutenant-general (art 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
79	Vermeersch C , gendarme (article 21)	46 $\frac{1}{2}$	609	Id.	104	Linsen, J - A , général-major (article 1 ^{er})	61 $\frac{1}{2}$	6,696	Id.
80	De Heit, E , gendarme (art 21).	49	602	Id.	105	Jesse J - G - F - L , général-major (art 1 ^{er})	62	6,448	Id.
81	Piétet, J - B , gendarme (art 21).	51	591	Id.	106	Dufresne, J - L , général-major (article 1 ^{er}).	60	6,448	Id.
82	Deltre, A - J , gendarme (art 21)	46	591	Id.	107	Deros, G - J - G , colonel (article 1 ^{er})	59 $\frac{1}{2}$	5,400	Id.
83	Boulangier, C - J , gendarme (article 21)	54 $\frac{1}{2}$	581	Id.	108	Coucke, F - J - A - M , colonel (article 1 ^{er})	60	5,200	Id.
84	Dumont, J - J , gendarme (art 21)	49	577	Id.	109	Beiben, J - G , major (art 1 ^{er}) .	58	3,696	Id.
85	Houyoux, J - B - J , gendarme (article 21)	41	563	Id.	110	Morrison, J - M , major (art 1 ^{er})	57 $\frac{1}{2}$	3,696	Id.
86	Houzé, F - V - L - E , capitaine commandant (art 20).	50 $\frac{1}{2}$	5,564	Id.	111	Hahn, L - O , capitaine en premier administrateur d'habillement (art 1 ^{er})	58	5,240	Id.
87	Berte J - D officier d'administration de 1 ^{re} classe (art 20).	48 $\frac{1}{2}$	5,526	Id.	112	Bartholome, F , major (art. 2, § 5)	55 $\frac{1}{2}$	3,465	Id.
88	Bluck, C , capitaine commandant (art 20).	47 $\frac{1}{2}$	5,024	Id.	113	Michel, L , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	5,240	Id.
89	Leclercq, F - A - A , capitaine commandant (art. 20).	44 $\frac{1}{2}$	5,024	Id.	114	Meulepas, J , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,916	Id.
90	Van den Berge, A - l , officier d'administration de 4 ^e classe (art 20) Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905	45 $\frac{1}{2}$	1,540	Id.	115	Lerv, N - J , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,916	Id.
91	Hynderick de Theulegoet, G - I - J - M - G (chevalier), colonel (art 21)	56	5,200	Id.	116	Gangler, J - l , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,875	Id.
92	Ieye, A - R - G , médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art 21).	52 $\frac{1}{2}$	3,260	Id.	117	Malvaux, R - J , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,819	Id.
93	De Schietere de Lophem, A - l - M - G , lieutenant (art 21)	50 $\frac{1}{2}$	1,049	Id.	118	Wyns de Raucour, L - E (chevalier), capitaine en second (article 2, § 5).	55	2,625	Id.
94	Schelhaever, A - L - H , lieutenant (art 21).	55	925	Id.	119	Braby, J - A , sergent (loi du 27 mai 1840)	52 $\frac{1}{2}$	498	Id.
95	Tempels, P - J , ex capitaine en second destitué (art 21)	40 $\frac{1}{2}$	1,512	Id.	120	De Backer, A , tisanier (loi du 27 mai 1840)	42 $\frac{1}{2}$	450	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
121	Verbeke, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	48	279	246	147	Solot, Q.-A., gendarme (art. 21)	41	567	246
122	Francotte, J.-J.-B.-C.-E., musicien-bagiste (loi du 27 mai 1840).	47 $\frac{1}{2}$	468	Id.	148	Schutz, A.-P., gendarme (article 21).	44	563	Id.
123	De Mulder, B., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	282	Id.	149	Renaux, L.-J., caporal (art. 21)	45	417	256
124	Pypen, R., brigadier maréchal-ferrant (loi du 27 mai 1840).	50 $\frac{1}{2}$	564	Id.	150	Tedesco, née Becuwe (veuve d'un colonel).	*	1,452	271
125	Deneffe, F., gendarme (loi du 27 mai 1840).	52	468	Id.	151	Durutte, A.-E.-F., (écuyer), major (art. 20).	49 $\frac{1}{2}$	3,775	314-315
126	Michel, G.-L., sergent-fourrier, (art. 18).	21	874	Id.	152	Scheys, J.-A.-N., lieutenant (article 20).	54	1,924	Id.
127	Corbiaux, A.-J., soldat (art. 20)	47	480	Id.	153	De Vriendt, E.-B., capitaine commandant (art. 21).	51	2,916	Id.
128	Cral, C., gendarme (art. 20)	42 $\frac{1}{2}$	700	Id.	154	Philippart, A.-D.-P.-P., capitaine commandant (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	2,936	Id.
129	Colin, A.-J., caporal (art. 21)	47	459	Id.	155	Hine, Z.-J.-L., capitaine en second (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,287	Id.
130	Raes, F.-C., soldat (art. 21).	42	404	Id.	156	de Mauroy de Merville, L.-E.-J.-M., capitaine en second (art. 21).	45	1,500	Id.
131	Berteau, E.-A., soldat réformé (art. 21).	53	542	Id.	157	Van Zuylen van Nyevelt, F.-E.-C.-J.-G., (baron), capitaine en second (art. 21).	45	1,527	Id.
132	Stebeloir, A.-F., sergent réformé (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	582	Id.	158	Kleynen, P.-L.-H., lieutenant (article 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,099	Id.
133	Thierry, L.-L., soldat (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	449	Id.	159	de Hollain, A.-H., (écuyer) général-major (art. 1 ^{er}).	61 $\frac{1}{2}$	6,696	Id.
134	Schockaert, D.-P., Maréchal des logis (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	840	Id.	160	Schmit, P.-E., général-major (article 1 ^{er}).	62 $\frac{1}{2}$	6,448	Id.
135	Gaveele, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	52	655	Id.	161	Pirot, A., lieutenant-colonel (article 1 ^{er}).	58	4,000	Id.
136	Detaille, A.-C., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	866	Id.	162	Jacquet, E.-A.-H., capitaine en premier quartier-maître (art. 1 ^{er}).	57 $\frac{1}{2}$	3,240	Id.
137	Tricot, J.-A., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	48	858	Id.	163	Grondal, J.-C.-A., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	3,240	Id.
138	Blondeel, J.-C., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	45	780	Id.	164	Livain, L.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
139	Florent, A.-Z., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	44	759	Id.	165	Joets, G.-F.-V., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
140	Boudaux, L., gendarme (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	657	Id.	166	Gaillard, M.-H.-P.-D., capitaine commandant (art. 2 § 3).	55	2,916	Id.
141	Ergo, H.-R., gendarme (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	619	Id.	167	Maubenge, L.-J., capitaine commandant (art. 2 § 3).	55	2,875	Id.
142	Mormont, L.-V.-A., gendarme (article 21).	49	616	Id.	168	Pavard, L.-J.-F., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 2 § 3).	58	2,925	Id.
143	Mousquet, P.-F.-J., gendarme (article 21).	48 $\frac{1}{2}$	616	Id.	169	Solem, N.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	274	Id.
144	Deveux, J.-F.-L., gendarme (article 21).	51 $\frac{1}{2}$	602	Id.	170	Breem, T.-T., soldat (loi du 27 mai 1840).	48 $\frac{1}{2}$	301	Id.
145	Bodart, A.-A., gendarme (article 21).	49 $\frac{1}{2}$	598	Id.	171	Salmon, E.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	42	279	Id.
146	Englebert, N.-J., gendarme (article 21).	44	581	Id.					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
172	Chatelain, C J. B , sergent fourrier (loi du 27 mai 1840)	39	405	514-315		Ministère des Finances et des Travaux publics			
173	Rousseau, O J , musicien gigiste (loi du 27 mai 1840)	42	448	Id		fonctionnaires et employés			
174	Beensaert, R -A , brigadier (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	332	Id	1	Rubberrecht, D L , préposé des douanes (art 5 et 8) Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 58	57	765	535
175	Dewalheyns, E G , soldat (loi du 27 mai 1840)	40	274	Id					
176	Purnodt, J -H , gendarme, (loi du 27 mai 1840)	47 $\frac{1}{2}$	487	Id	2	Remier, A P , contrôleur du cadastre (art 1 et 8)	63	5 675	Id
177	Abrassart, P C H A , commis aux écritures de 1 ^e classe (art 1 ^e)	60	1,020	Id	3	Aex, C -L -P , préposé des douanes (art 5 et 8)	60	761	Id
178	Parent, W -J , maréchal des logis chef maître-armurier (art 20)	52 $\frac{1}{2}$	924	Id	4	Lepoutre, G -J B , commis des accises (art 5 et 8)	60	1,225	Id
179	Petit, H -F -J , portier de 1 ^e classe (art 21)	58 $\frac{1}{2}$	836	Id	5	Verstraete, P J , brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,012	Id.
180	Dufraing, L , sergent (art 21)	59 $\frac{1}{2}$	806	Id	6	Thiry, E J , contrôleur du cadastre (art 1, 8 et 15)	70	5,425	Id
181	Renson, I -V -A , sergent (article 21)	59	581	Id	7	Danis, A -A H , receveur des contributions (art 5 et 8)	58	2,010	359
182	Watouau, G N , premier sergent (art 21)	37 $\frac{1}{2}$	685	Id	8	Paret, P I , préposé des douanes (art 5 et 8)	62	938	Id
183	Delmotte, J F , premier sergent (art 21)	61 $\frac{1}{2}$	840	Id	9	Hanssens, A -L -J , conservateur des hypothèques (art 1, 5 et 15)	67	5,250	Id
184	Gomez, E -J , musicien gigiste (article 21)	48 $\frac{1}{2}$	710	Id	10	Raman, T , préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	899	Id
185	Marchal, P -P , adjudant de batterie (art 21)	38 $\frac{1}{2}$	676	Id	11	Dumonceau, G -L , sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	54	851	Id
186	Vaastreels, G , soldat réformé (article 21)	59	342	Id	12	Lamert, F , préposé des douanes (art 5 et 8)	61	899	Id
187	Hendoux, A , brigadier maréchal feignant (art 21)	41 $\frac{1}{2}$	455	Id	13	Dususois, I J -B , receveur des contributions (art 5, 8 et 15)	65	3,150	Id
188	Couturiaux, A N , maréchal des logis maréchal feignant (art 21)	63	728	Id	14	Cornet, J -J -G , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,271	Id
189	De Schenkel, P -D , premier maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	928	Id	15	Cogniaux, A J , préposé des douanes (art 5 et 8)	60	994	Id.
190	Guinchon, J , gendarme (art 21)	52	626	Id	16	Daras, P , préposé des douanes (art 5 et 8)	58	943	Id
191	Van der Gooten, J , gendarme (article 21)	45 $\frac{1}{2}$	584	Id	17	Gauthier, J -A , brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,254	Id
192	D'haeuwe, F , gendarme (art 18) Pension révisée Remplace la pension inscrite en 1900	44	840	Id.	18	Bienfait, A , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,835	Id
TOTAL		51	595,425		19	Gobeaux, F -X , sous contrôleur des accises (art 1, 8 et 15)	65	1,987	Id
—					20	Desnick, J -F , receveur de l'enregistrement (art 5 et 8)	59	5,406	Id
—					21	Alboort, B -A. C , receveur des contributions, (art 5 et 8)	64	3,527	Id

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur
22	de Coswiron, L , receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	67	4,168	359	45	Desmadiyl, C -L , sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,107	74
25	Becker, A , préposé des douanes Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901 (art. 5, 9 et 15)	62	1,050	Id.	46	Laby, I , sous-lieutenant des douanes (art 3 et 8)	61	1,455	134
94	Purned, Z J , commis des accises (art 5 et 8)	60	1,268	Id.	47	Kunsch, P , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1 512	74
25	Gambier, L -G , commis des ponts et chaussées	69	1,897	Id.	48	Klingelhoets, G -H , sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	844	Id.
26	Cloetens, J A , receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	69	4,022	15-14	49	Best, M -F , préposé des douanes (art 5 et 8)	48	621	Id.
27	Gérad, L J -I , préposé des douanes (art 5, 8 et 14)	44	300	Id.	50	Dounez, R -M , receveur des contributions (art 5 et 8)	65	4,809	Id.
28	Tambourg N J préposé des douanes (art 5 et 8)	60	987	Id.	51	Coirman J -C , lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15).	63	1,678	Id.
29	Votion, J A , brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,248	Id.	52	Spruyt, H F , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	61	900	Id.
30	Beke, E -T -J , agent du trésor (art 1 et 8)	68	5,411	Id.	53	Ryckert, E , brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	1,142	Id.
31	Van Kerckvoorde C , préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,000	Id.	54	Collette, V -J , commis des accises (art 5, 8 et 15)	63	1,440	Id.
32	Brouillaud, L -J -B , brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	65	1,272	Id.	55	Pierre, A -J receveur des contributions (art 5 et 8)	54	2,837	115
33	Dasnoy, R , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,307	Id.	56	Balleux, L J , brigadier des douanes (art 5 et 8)	64	1,127	Id.
34	Hanquin, Z -L , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	62	2 268	Id.	57	Dehoul, J L , brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,175	Id.
35	Pierre, E -J , préposé des douanes (art 1 et 8)	65	824	47	58	Nokel, J -B , préposé des douanes (art 5 et 8).	61	992	Id.
36	Jeanjot S I , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,004	Id.	59	Gillard, C -J , préposé des douanes (art 5 et 8)	62	938	Id.
37	Potreye, H -L , préposé des douanes (art 5 et 8)	53	645	Id.	60	Remy, P J , préposé des douanes (art 5 et 8)	61	726	134
38	Rubberchit, D I , préposé des douanes (art 5 et 8) Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 1	57	778	Id.	61	Hoogstyns, H , préposé des douanes (art 5 et 8)	61	664	Id.
39	Peters J G , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	5,062	74	62	Streitz P F , vérificateur des douanes (art 1, 8 et 15)	65	2,845	Id.
40	Provost, S L , commis dessinateur aux ponts et chaussées	57	2,554	Id.	64	Descamps, N -J , contrôleur des douanes (art 1, 8 et 15)	67	3,750	Id.
41	Hermin L , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	5 062	Id.	65	Ernould, H J , brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,507	Id.
42	De Vulder, P A , sous-brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,092	Id.		Gregoire, H -J -A , commis des accises (art 5 et 8) Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 111.	60	1,250	Id.
43	Deschout, A C , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	985	Id.	66	Noefalize, J -F , lieutenant des douanes (art 5, et 8)	58	1,856	Id.
44	Willay, L I , brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,158	Id.	67	Vueghs, E P , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,010	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
68	Delcourt, J., préposé des douanes (art 5 et 8)	64	1,00	154	92	Bertrand, L.-J., sous-contôleur des accises (art 1, 8 et 15)	66	1,781	171
69	Nicaise, H.-L.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	58	891	Id.	95	Cornelie, A., préposé des douanes (art 5 et 8)	59	920	Id.
70	Vanderroest, J.-B.-H., vérificateur des douanes (articles 1 à 8 et 15)	65	2,362	Id.	94	Rasquin, E.-J., commis des accises (art 5 et 8).	52	1,112	182
71	Etienne, C.-F., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	51	830	Id.	95	Verbrugge, E.-F.-H., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	951	Id.
72	Thiry, G.-J.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,181	Id.	96	Roussaux, A., vérificateur des douanes (art 5 et 8)	54	1,799	Id.
73	Lemaire, A.-F.-C., géomètre du cadastre (art. 5 et 8)	46	1,106	171	97	Ansiaux, L.-I., sous-heutenant des douanes (art 5 et 8).	60	1,432	Id.
74	Grepin, H., directeur de l'enregistrement et des domaines (articles 1 et 8)	68	6,600	Id.	98	Dewispelaere, P., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,219	Id.
75	De Bleeker, L., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	849	Id.	99	Cabier, A., commis des accises (art 5 et 8)	61	1,256	Id.
76	Coquerelle, P., sous-brigadier des douanes (art 5 et 9)	52	920	Id.	100	Bonnard, H.-J., préposé des douanes (art 5 et 8).	60	913	171
77	Corrette, I., brigadier des douanes (art 1 et 8).	65	1,160	Id.	101	Laloux, P.-Y.-J., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	854	Id.
78	Renault, H., préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	824	Id.	102	Hecckhout, C.-I., brigadier des douanes (art 5 et 8)	51	991	Id.
79	Devloo, H.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,158	Id.	103	Stranen, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	903	Id.
80	De Jaegher, H.-J., sous-heutenant des douanes (art 5 et 8)	65	1,501	Id.	104	Debary, F., receveur-délégué des droits de navigation (art 5 et 8). Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 155.	65	769	Id.
81	De Moulemeester, C.-L., préposé des douanes (art 5 et 8)	59	844	Id.	105	Lefort, A., lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15).	65	1,590	Id.
82	Lelever, C.-L., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,015	Id.	106	Tasiat, P.-J., préposé des douanes (art 5 et 8). Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905	58	725	Id.
83	Verfaillie, C.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	773	Id.					
84	Vanhulle, P.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	1,150	171	107	Géain, N.-J., sous-heutenant des douanes (art 5 et 8).	57	1,266	218
85	De Kesel, P., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	901	Id.	108	Lvers, H.-G., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,341	Id.
86	Carlier, L.-P., commis des accises (art 5 et 8)	61	1,426	Id.	109	De Decker, L., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	959	Id.
87	Puotte, L.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	56	796	Id.	110	Lemoine, J.-B., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,246	Id.
88	Thomas, J.-A., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,012	Id.	111	Gregoire, H.-J.-A., commis des accises. Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 65.	60	1,550	Id.
89	Ghissen, J., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,037	Id.					
90	Libert, H., géomètre du cadastre (art 1, 8 et 15)	70	2,545	Id.	112	Dorchymont, T.-A., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	850	268
91	Moncomble, J., sous-heutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,563	Id.	113	Damiaens, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	848	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
114	Theunis, J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	5,205	268	158	Fooz, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,062	335
115	Freyne, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,518	Id.	159	Van Rykeghem, P.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8)	55	797	Id.
116	Wery, J.-B.-G., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	56	1,705	Id.	140	Lacquemane, N.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	5,271	Id.
117	Hustin, H.-M.-A., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,440	Id.	141	Renaudin, A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	58	1,025	Id.
118	Beckers, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	781	Id.	142	Ravet, D., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,212	Id.
119	Golinvaux, V.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	952	Id.	143	Hulten, J.-N., sous-brigadier des douanes (5 et 8).	47	615	Id.
120	Bourlon, C.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	61	1,458	Id.	144	Vandewinkel, J., éclusier (articles 5 et 8).	61	685	74
121	Benoit, J.-B., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	64	1,215	277	145	Hennaut, L.-J., messager (art. 1, 8 et 15).	70	1,155	134
122	Baudson, C.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,020	Id.	146	Dobbelaere, P.-B.-L., chef de bureau (art. 1 et 8).	65	5,133	Id.
123	De Rest, A.-C.-L., agent du trésor (art. 5 et 8).	61	4,220	Id.	147	Hayet, L.-G., épouse Rondon, nettoyeuse (art. 5, 8 et 14).	52	300	Id.
124	Wathelet, L., receveur des contributions (art. 5 et 8).	65	2,159	Id.	148	Carlier, H.-J., éclusier-receveur, (art. 1 et 8).	65	1,217	218
125	Moreau, D.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,163	Id.	149	Saudemont, D., éclusier (art 5 et 8).	68	657	268
126	Halsdorff, J.-C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	59	1,425	Id.	150	Brohée, O.-F., éclusier-receveur (art. 5 et 8).	55	819	277
127	Perpète, J. D., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,515	Id.	151	Bonnet, D., éclusier (art. 1 et 8).	66	756	Id.
128	Seghers, P.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	3,619	Id.	152	Buguin, J.-F., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	67	1,220	Id.
129	Régnion, F.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,287	353		Debary, F., receveur-délégué des droits de navigation (art 5 et 8) Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 104.	65	1,456	Id.
130	Votion, F.-J., sous-brigadier des douanes (5 et 8).	61	851	Id.		TOTAL.		258,147	
131	Colignon, E.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	538	Id.					
132	Guérin, H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,004	Id.					
133	Verrassel, H.-C.-E.-J., commis aux écritures (art. 5 et 8).	45	947	Id.					
134	Binamé, C.-G.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	660	Id.	1	Montulet, F.-M.-G.-H., commis de 2 ^e classe à l'administration centrale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886.)	56	572	300
135	Zintz, P.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	62	1,508	Id.					
136	Carpentier, H., matelot des douanes (art. 1 et 8).	65	927	Id.	2	Tschoffen, J.-F.-E., conseiller à la cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 23 juillet 1867).	72	8,820	Id.
137	de Block, L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	837	Id.					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOIS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOIS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
5	Découx, A -B -J -T , juge de paix du canton de Tiney (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	51	4,566	325	15	Grau, L , greffier du tribunal d'Audenarde (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 24 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	64	3,208	151
4	Dictens, A -L -M , greffier du tribunal de commerce de Gand (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	50	2,186	Id.	14	Vanpraet C -L -I -B , 1 ^{er} président à la Cour d'appel de Gand (articles 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	10,646	Id
5	Cormans, J B , compositeur en consécutive au Monteur belge (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 et art 5 § 1 ^{er} de celle du 27 février 1849 et 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	72	969	27-28	15	Verstraeten, I -G , conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (articles 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	8,670	Id
6	Breye, T -H , juge de paix du canton de Furnes (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et autres 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	69	5,720	55	16	Merenne, E -C , préposé à la conduite des voitures cellulaires en disponibilité (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	41	644	153-154
7	Coppens, A -F , messager à l'administration centrale (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	67	819	64	17	Penninck, A -L G , commis au parquet de Charleroi (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	46	1,082	198
8	Laurent, A -H L , président du tribunal de Dinant (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	7,975	Id.	18	Bouvrie, A A -V , employé au greffe du tribunal de Marche (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	58	500	172
9	Vonniché, J A , 1 ^{er} commis de prison en disponibilité (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	1,654	Id.	19	Colombie, L -A , instructeur spécial à l'école de bienfaisance à Ruyselede (art 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	67	1,310	Id.
10	Mazur, J E , 1 ^{er} commis à la prison de Saint-Gilles (art 5, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	57	2,562	82	20	Gostermans, A , chef de division à l'administration centrale à titre personnel (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	4,531	211
11	Hyndrick de Theulegoet L -D G C -M -G , (chevalier) conseiller à la Cour de cassation (art 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 1, 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	58	11,250	107	21	Frapont, J -F -H , juge de paix du canton de Dison (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 7 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	62	5,259	Id.
12	Wilmette, H -J -I , 1 ^{er} surveillant à la prison de Charleroi (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	40	524	Id.	22	Jacobs, H -P , surveillant à la prison d'Anvers (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	61	980	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Monteur
25	Lambert, L.-L., commis à la prison de Liège, en disponibilité (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	47	1,195	211		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. <i>Fonctionnaires et employés</i>			
24	De Wijlge, G. M., juge de paix du canton de Sottegem (art 12 et 30 de la loi du 21 juillet 1844, article 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	57	4,495	240	1	Mertens, C.-Q., chef-lutteur des postes (art 5 et 8)	56	1,649	122
25	Watrin, A.-J., commis à la prison de Charleroi (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886) (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905)	41	616	267	2	Coeckelberghs, E.-G.-A., facteur local (art 5 et 8)	54	898	Id.
					3	Bogaerts, L.-J., chef-garde (art 1, 8 et 15)	65	1,950	Id.
					4	Henckels, P.-A., commis des postes (art 5 et 8)	40	546	Id.
26	Barth, N.-E.-P., juge d'instruction au tribunal d'Alost (art 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	69	6,790	272	5	Dielman, G.-I., facteur local (art 5 et 8).	58	1,074	Id.
					6	Lapage, C.-L., facteur local (art 5 et 8).	54	528	Id.
					7	Say, P.-G.-E., facteur rural (art 5 et 8).	54	623	Id.
					8	Aers, D., facteur rural (art 5 et 8).	53	676	Id.
					9	Richard, G.-L., facteur local (art 5 et 8)	62	862	Id.
					10	Michaux, L.-J., commis des postes (art 5 et 8)	49	1,260	Id.
27	De Thier (G.-A.) (chevalier), président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	10,250	Id.	11	Gossart, A.-J., facteur local (art 5 et 8)	54	977	Id.
					12	Walgraffe, A.-J.-J., facteur local (art 5 et 9)	45	787	Id.
28	Keustersmans, P.-F., chef surveillant à la prison de Termonde, en disponibilité (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	2,055	Id.	13	Patrie, J.-I., chef de station (art 1, 8 et 15)	65	2,550	Id.
					14	Beugnies, J.-A.-N.-F., chef-garde (art 1 et 8 § 2)	65	1,568	Id.
					15	Evrard, F.-J., chef-garde (art 1 et 8)	65	1,804	Id.
29	De Schietere de Lophem, H.-L. G.-J.-M.-G., juge au tribunal de Bruges (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	52	4,649	505	16	Vlaert, J.-L., chef-garde (art 5 et 9)	55	1,619	Id.
					17	Evrard, H.-C., commis-chef des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	56	2,080	Id.
					18	Gonze, E., chef de station (art 5 et 8)	54	1,820	Id.
30	Vancraynest, P., premier surveillant à la prison centrale de Louvain (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	1,066	509	19	Rousseau, A.-J.-L., commis chef des postes (art 5 et 8)	53	1,793	Id.
					20	Devalkeneer, A., garde au chemin de fer (art 5 et 8)	44	437	Id.
					21	Behin, A., facteur rural (art 5, 8 et 15)	64	825	Id.
					22	Theisman, J.-P., facteur local (art 5 et 8)	65	1,001	Id.
					23	Cools, P., facteur local (art 5 et 8)	57	955	Id.
	TOTAL .		114,441						

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Moniteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Moniteur
24	Heine A J , facteur rural (art 5 et 8)	59	746	122	48	Boungiugnon A J , commis au chemin de fer (articles 1, 8, § 1 et 13)	66	2,525	122
25	Derycke, E J , facteur local (art 5 et 8)	58	755	Id.	49	Ost, F , commis au chemin de fer (art 1, 8, § 1 et 13)	66	2,325	Id
26	Demoulin, J -L facteur local (art 5 et 8)	45	593	Id	50	De Loeul, G J chef de station (art 1 et 8, § 1)	66	2,049	Id
27	Coomans J B , commis au chemin de fer (art 1, 8, § 1)	65	9,286	Id	51	Deterek E -J , directeur de service des postes (art 1, 8, § 1 et 13)	66	6,512	Id
28	Maurau, D J L , chef garde (art 5 et 8)	64	1,128	Id	52	Filment, A J , contrôleur au chemin de fer (art 1, 8, § 1 et 13)	66	4,125	Id
29	Briancry, E A chef de station (art 5 et 8)	64	2,456	Id	53	Vercetien E , premier chef-garde (art 1, 8 et 13)	66	2,508	Id
30	Vandewalle, J B C , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	51	1,479	Id	54	Poreye, H C , chef garde (art 1 et 8, § 2)	66	1,820	Id
31	Meisch, M sous inspecteur du pilotage (art 1 et 8).	66	4,091	Id	55	George A L , commis auxiliaire des télégraphes (art 1 et 8, § 1)	66	1,447	Id
32	Delgoffe, N , commis chef honoraire à l'administration des postes	66	1,970	Id	56	Ghysen J -M -J , directeur de service au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	5,325	Id
33	Moine, E L G , commis des postes (art 5 et 8)	42	753	Id	57	de Cabooter, P J , chef garde (art 1 et 8)	66	1,660	Id
34	Prie, L -J , facteur local (art 5 et 8)	50	885	Id	58	Dermont H J , contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	3,290	Id
35	Groetries, L -L chef de bureau des postes (art 1 et 8, § 1)	65	4,055	Id	59	Juquin, E -J , premier chef facteur de station (art 1 et 8)	65	2,514	Id
36	Lebois, L J , premier commis des postes (art 1 et 8, § 1)	60	2,049	Id	60	Decoux, J b J -L , chef garde (art 5 et 8)	61	1,472	Id.
37	Cherain J G , commis-auxitaire des postes (art 5 et 8)	46	645	Id.	61	Deprins, J E , commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	41	925	Id
38	Goffrid A J , percepteur des postes (art 5 et 8)	64	2,603	Id	62	Vandermissen, A , percepteur des postes (art 5 et 8, § 1)	49	1,347	202-5-4
39	Baustesne de la Chevalerie, C X -M -G , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	45	841	Id	63	Lambe P , surveillant au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	1,546	Id
40	Gits, J -J facteur rural (art 5, 8, § 2 et 13)	66	825	Id	64	Pelkus, M , commis des postes (articles 5 et 9)	59	2,144	Id
41	Deboisgraeve J facteur rural (art 5 et 8, § 2 et 13)	66	825	Id	65	Gramme, J L , aînée au chemin de fer (art 5 et 9)	41	481	Id
42	Wulbert A , facteur rural (art 1, 8 et 13)	66	825	Id	66	Verheggen, E J , sous percepteur des postes (art 5 et 8)	59	750	Id
43	Baert, C , facteur local (art 5 et 8)	62	1,077	Id	67	Woeilstad, I , chef facteur des postes (art 5 et 8)	65	1,850	Id
44	Timmermans, J B , facteur local (art 5 et 8)	54	701	Id	68	Van Goethem, C -L , facteur rural (art 1, 8 et 13)	64	801	Id
45	Gregoire, F L , facteur local (art 5 et 8)	49	682	Id.	69	Oribin, J J facteur rural (art 5 et 8)	61	796	Id
46	Market, J M , facteur rural (art 5 et 8)	60	724	Id	70	Van Bogaert, A , facteur rural (articles 5 et 8)	58	713	Id
47	Wolles J N , directeur de service des télégraphes (art 1 et 8, § 1)	66	3,837	Id	71	Nicaise, A -I , facteur rural (articles 5 et 8)	48	602	Id

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
72	Maes, P., facteur rural (art. 1 et 8)	65	760	202- 5-4	98	Cordier, L.-L., chef de station (art. 5 et 8).	44	950	202- 5-4
73	Baert, C.-L., facteur local (art. 5 et 8)	61	1,026	Id	99	François, L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8)	45	1,025	Id
74	Jacquot, J.-J., facteur rural (articles 5 et 8)	59	701	Id.	100	Alardin, J. A., agité au chemin de fer (art. 5 et 8)	52	767	Id
75	Lambeau, O.-P. J., garde au che- min de fer (art. 5 et 9).	55	495	Id	101	Lamblin, A.-A.-L., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 9).	44	2,211	Id.
76	Degbomont, J. P.-J., garde au che- min de fer (art. 5 et 8)	59	1,853	Id.	102	Missotten, J. H., percepteur des postes (art. 5 et 8)	50	1,266	Id.
77	Cambier, L.-C.-H., chef de section principal au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	59	9,625	Id	103	Debrae, L.-I., pilote (art. 5 et 8)	58	1,802	Id
78	Janssens, L.-J. A., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1)	48	1,458	Id	104	Simoens, G., facteur local (art. 1, 8 et 15)	65	940	Id.
79	Stryckens J. B., agité au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	46	692	Id	105	Roelants, J., facteur local (art. 5, 8 et 15)	60	1,165	Id.
80	Nels, J.-J., chef garde (art. 5 et 9).	40	1,063	Id	106	Vandermeiren, J., facteur rural (art. 5 et 8)	56	699	Id.
81	Inghels, D.-P., dessinateur expe- ditionnaire au chemin de fer (art. 5, 8, § 1 et 11)	58	500	Id.	107	Evrard, A., facteur rural (art. 5, 8 et 15)	60	790	Id
82	Yerna, L., chef-garde (art. 5 et 8)	41	974	Id.	108	Van Nespen, G., facteur local (arti- cles 5 et 8)	57	926	Id
83	Boehme, L.-C., pilote (art. 5 et 8)	60	1,781	Id	109	Camby, J.-B., facteur local (art. 5 et 8)	55	880	Id
84	Coppejans, P. A., patron-pilote (art. 5 et 8)	56	2,569	Id	110	Moussiau, F.-A., facteur rural (art. 5 et 9).	47	428	Id
85	Verlesse, H.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8)	59	799	Id	111	Verheyden, J.-B., facteur local (art. 5 et 8)	45	625	Id.
86	Debia, E.-L., pilote (art. 5 et 8).	54	1,607	Id	112	Lottin, A. J., facteur rural (art. 5 et 8)	58	521	Id.
87	Steinmetz, J. N., commis au che- min de fer (art. 5 et 8)	48	1,215	Id	113	Duhier, I.-H., facteur rural (art. 5 et 8)	51	508	Id
88	Coomans, J.-A. M., percepteur des postes (art. 5 et 8).	47	1,496	Id.	114	Grim, H. L. A.-H., commis au che- min de fer (art. 1 et 8)	69	1,550	Id.
89	Wylle, G., facteur rural (art. 1, 8 et 15)	65	1,006	Id	115	Dubuquoy, P.-N., premier chef garde (art. 1, 8 et 15)	65	2,542	Id.
90	Troost, J., commis des télégraphes (art. 5 et 8)	56	1,829	Id	116	Henry, J.-J., facteur de station (art. 5 et 8)	54	899	Id.
91	Costermans, L.-G. I., chef de sta- tion (art. 1, 8 et 15)	65	4,125	Id.	117	Dame Styns, née Rolain, L.-A. D., commis auxiliaire des télégra- phes (art. 5 et 8)	57	596	Id
92	Bouleau, L.-A., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	60	1,950	Id.	118	Nicolas, F., chef garde (articles 1 et 8)	65	1,658	Id.
93	Frasse, F.-J., facteur de station (art. 5 et 8)	58	876	Id	119	Niser, A.-A., facteur rural (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1841.) (art. 5 et 8)	55	675	281
94	Baguet, E., agité au chemin de fer (art. 5 et 8).	44	559	Id	120	Potez, E.-F., agité au chemin de fer (art. 5 et 8).	48	767	202- 5-4
95	Seghin, A. J., agité au chemin de fer (art. 5 et 8)	58	966	Id.	121	Durdu, I.-J., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8)	40	873	281
96	Irognoir, T., chef garde (art. 5 et 9)	54	1,716	Id					
97	Degauque, O., commis des télé- graphes (art. 5 et 8)	52	1,395	Id					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur
122	Bailleux, P., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,141	202- 3-4	146	Jadot, G.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	64	1,492	281
123	Caucheteur, J.-L., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.	147	Lagae, A.-P., chef-garde (art. 5 et 8).	62	1,928	Id.
124	George, B.-F., facteur local (art. 5 et 8).	60	1,108	Id.	148	Karcher, J.-M., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	867	Id.
125	Dellache, P.-L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	57	756	Id.	149	Dumarteau, L.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1).	50	1,241	Id.
126	Chastrain, A.-L., facteur local (art. 5 et 8)	46	755	Id.	150	Dantinne, J., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,095	Id.
127	Bulteel, B.-D., patron pilote (art. 5 et 8).	57	1,562	Id.	151	Dellisse, V.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	55	646	Id.
128	Van den Berghe, L., facteur rural (art. 5 et 8).	61	796	Id.	152	Martin, F.-D.-J., facteur trieur (art. 5, 8 et 15).	64	1,231	Id.
129	Dom, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	549	Id.	153	Dewerre, J.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	58	811	Id.
130	Adam, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	50	448	Id.	154	Mignon, H.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	55	725	Id.
131	De Laet, J.-G., facteur rural (art. 5 et 9).	46	652	Id.	155	Pierre, E.-J.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	52	805	Id.
132	Ruyssinck, F., chef-garde (art. 5 et 9).	45	1,094	Id.	156	Beirens, P.-P., facteur local (arti- cles 5 et 8).	55	514	Id.
133	Maryssael, J.-C.-A.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	57	747	Id.	157	Henrotte, M.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	65	2,244	Id.
134	Houchon, S.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	53	965	281	158	Wante, F.-A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	58	850	Id.
135	Vereecke, A.-C., sous percepteur des postes (articles 5 et 8, § 1.).	55	419	Id.	159	Clicteur, H.-C., facteur rural (art. 5 et 8, §§ 2 et 14).	51	500	Id.
136	De Neve, C., facteur local (art. 1 et 8, § 2).	65	1,105	Id.	160	Servais, J.-F.-J., commis des postes (art. 5 et 8).	62	2,055	Id.
137	Duchesne, X.-J., facteur rural (art. 1, 8, § 2 et 15)	65	825	Id.	161	Gondry, L., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,061	Id.
138	Blanckaert, J.-P., facteur local (art. 5 et 8).	65	855	Id.	162	Monu, J.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	47	590	Id.
139	De Coete, A.-J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	57	955	Id.	163	Glorie, F.-J., chef de station (arti- cles 1, 8 et 15).	65	2,550	Id.
140	Staveaux, P.-J.-G., facteur local (art. 5 et 8).	52	772	Id.	164	Henin, E.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	60	1,708	Id.
141	Verlinden, J., percepteur des pos- tes (art. 1 et 8)	65	4,460	Id.	165	Delaveux, N.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	58	2,511	Id.
142	Fassin, P.-J., commis-chef des postes (art. 1, 8 et 15).	65	5,000	Id.	166	Bruno, G.-F.-L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	54	1,720	Id.
143	Février, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	57	651	Id.	167	Bouvet, A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	50	1,498	Id.
144	Delwart, H.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1)	65	4,400	Id.	168	Pitson, A.-J., chef-garde (art. 5 et 9)	49	1,661	Id.
145	Lefebvre, E.-V., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,456	Id.	169	Février, J.-B.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	56	697	Id.
					170	De Laat, J.-B.-H., machiniste à la marine (art. 5 et 8).	54	1,506	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
171	Delanglez, P.-F., facteur rural (art. 5, 9 et 13).	62	825	281	196	Gloetens, P.-L., facteur rural (articles 5 et 8).	60	754	79
172	Backaert, J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	681	Id.	197	Leroy, S.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	612	Id.
173	Delaloy, L., facteur rural (art. 5 et 8).	55	706	Id.	198	Lambot, J.-E., facteur rural (articles 5 et 8).	60	750	Id.
174	Boucart, A., facteur local (art. 5 et 8, § 2).	41	574	Id.	199	Vander Meer, P.-E., chef garde (art. 5, 8 et 13).	63	1,950	Id.
175	Scemois, F. J., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,657	Id.	200	De Remens, J.-B.-F., chef garde (art. 5 et 9).	56	1,735	Id.
176	Caudron, L., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	1,032	Id.	201	Gacons, V., chef-garde (art. 5 et 8).	53	1,415	Id.
177	Robinson, G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	65	1,281	Id.	202	Van Waeyenberge, P., chef-garde (art. 5 et 9).	50	1,087	Id.
178	Goeminne, A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	51	793	Id.	203	Goedvriend, J.-B., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 2).	40	545	Id.
179	Delcomène, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	48	548	79	204	Dame veuve de Walkiers, née Overt N.-F.-D.-J., sous-perceptrice des postes (art. 5 et 8, § 1).	65	397	Id.
180	Provoost, P.-M.-V., matelot (articles 5 et 9).	51	426	Id.	205	Pieters, J. G., pilote (art. 5 et 8).	63	861	Id.
181	Kauffmann, J., facteur rural (articles 5, 8 et 13).	62	825	Id.	206	Vanhuttsse, J.-L., pilote (art. 5, 8 et 13).	62	1,875	Id.
182	Duthy, F.-F., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,080	Id.	207	Schmelzer, L., matelot-canotier (art. 5 et 8).	53	1,064	Id.
183	Barbieu, L., facteur local (art. 5 et 8).	50	799	Id.	208	Verguts, P.-M., second du pilotage (art. 5 et 8).	52	760	Id.
184	Desfrasnes, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8, §§ 2 et 14).	58	500	Id.	209	Massart, M.-J., facteur local (articles 5 et 9).	63	1,112	Id.
185	Guillaume, A.-L., facteur local (articles 5 et 8).	49	685	Id.	210	Lagneau, J. G., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	60	3,709	Id.
186	André, F.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	53	500	Id.	211	Dekock, E., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	52	500	Id.
187	Frappart, C. J., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,995	Id.	212	Lempireur, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	61	2,279	Id.
188	Vanoverstraeten, L. J.-H., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	61	1,989	Id.	213	Spanoghe, M.-F.-A., architecte principal au chemin de fer (articles 5 et 8, § 1).	59	3,056	Id.
189	Tasset, J.-I., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	59	1,552	Id.	214	de Moreau de Gerbchaye, A.-J., commis des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,758	Id.
190	Canivet, L.-N., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	51	1,964	Id.	215	Speleers, J.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	2,804	Id.
191	Evrard, J.-C., chef-garde (art. 5 et 8).	47	903	Id.	216	Colleye, J., chef-facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	52	1,916	Id.
192	Vandenbergh, A. F., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	51	551	Id.	217	Meseeuw, J., chauffeur à la marine (art. 5 et 8).	62	760	Id.
193	Gignez, E., facteur local (art. 1, 8 et 8, § 2).	65	1,186	Id.	218	Van Petegem, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	61	770	Id.
194	Busch, E.-L.-C., facteur rural (articles 1, 8 et 13).	65	825	Id.	219	Gevaert, P.-F., facteur local (articles 1, 8 et 13).	63	880	Id.
195	Acke, D., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,078	Id.					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
20	Van Waeyenbergh, H., facteur rural (art. 5, 8 et 15)	61	805	70	8	Mme Thonard, I.-V.-I., maîtresse d'études et bibliothécaire honoraire à la section moyenne de l'Etat, à Liège	60	852	*
221	Borgers, P.-L., facteur local (articles 5, 9 et 15).	60	1,050	Id	9	Boulienne, A.-V., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Couvin	60	3,185	*
222	Fluys, J.-B.-D., facteur local (articles 5 et 8)	51	885	Id	10	Leclercq, L.-J.-V., chef de bureau à titre personnel honoraire	65	3,406	*
223	Elle, G., facteur rural (art. 5 et 8)	45	335	Id	11	Rasquin, G.-B., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruges	60	4,008	*
224	Despas, P.-A., facteur rural (articles 5, 8 et 15)	56	500	Id	12	Verheyen, G.-H., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire, à Gand	60	4,833	*
225	Vanpladus, dit behin, I., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	67	2,191	Id.	13	Theoiris, L.-J.-M.-A., secrétaire-trésorier des bureaux administratifs de l'athénée royal et des écoles moyennes, à Bruges	75	592	*
226	Populaire, L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	61	1,425	Id	14	Hamon, Th.-A., maître de musique honoraire de l'athénée royal de Hasselt.	67	214	*
227	Bottu, P., chef de station (art. 5 et 8, § 1)	61	2,011	Id	15	Mme Gabriels, C.-L. E., regente à l'école normale de l'Etat, à Bruges	55	1,508	*
228	Bernolet, E.-P. L.-J.-M., garde au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	41	917	Id	16	Standaeirt, A., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles	60	2,451	*
229	Dame Dupuis, Z., épouse laïcise, commis auxiliaire des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	57	581	Id.	17	Mme Gentil-De Prins, M.-A.-J., directrice de l'école normale de l'Etat, à Tournai	57	1,482	*
	TOTAL . . .		507,861		18	Cogniaux, L.-A., professeur honoraire de l'école normale de l'Etat, à Verviers	60	2,600	*
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				19	Chalet, S.-J., sous maître à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	55	254	*
	<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>				20	Wolters, G.-L.-N.-P., administrateur-inspecteur en chef de l'université de Gand	70	13,500	*
1	Canivez, L.-J., maître de musique à l'athénée royal de Charleroi	64	926	*	21	Mme De Rudder, M.-J., professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat, à Ixelles	50	361	*
2	Dethuse, N.-J.-I., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Beauraing	61	172	*	22	Mme Plouvier-Van der Stock, A.-G.-F., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Liege	45	1,760	*
3	Jammet, A.-J., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Vise	72	172	*	23	Delplace, E. H., professeur à l'athénée royal de Mons.	60	610	*
4	Bauguet, P.-J., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire, à Marche	61	4,953	*	24	De Poerck, P.-G., maître de musique honoraire de l'athénée royal d'Ath.	60	263	*
5	Decoquibus, D.-J., professeur honoraire à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat, à Namur	62	1,622	*	25	Juchice, E., regent honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Ypres	60	2,598	*
6	Nélis, J., directeur honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Hal	60	3,498	*					
7	Mme veuve Désire Lombotte, I.-C.-I., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'Etat, à La Louvière	65	257	*					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
26	Guill, J., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire, à Arlon	60	1,159	"	44	Pellegrin, S. Ch M., regent et professeur de dessin honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Gosselies	55	2,743	"
27	Mme veuve Verminnen De Winter, M. E., institutrice communale et ancienne institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Boom	42	52	"	45	Gillon, G-J., professeur de religion honoraire de l'école normale et des écoles moyennes de l'Etat, à Audenarde (Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 84)	65	2,214	"
28	Mme veuve Stuyvaert Maes, M.-P., regente honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Scherbeek	60	1,530		46	Toussaint, J. L., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Marche.	60	3,56	"
29	Spineto, P.-E.-A., professeur honoraire de l'athénée royal de Namur	60	2,215		47	Van de Castelde, R.-R.-P., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Nicoport	56	689	"
30	Stals, R. H., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Diest	60	3,805		48	Pellegrin, M.-F.-X., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Gosselies	59	809	"
31	Limarche, L. M.-J., préfet des écoles honoraria de l'athénée royal d'Anvers	60	4,605	"	49	Otto, H., professeur de dessin honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Louvain	65	598	"
32	Peusman Ch-L., professeur honoraire de l'école normale de l'Etat, à Liège.	50	2,507	"	50	Debrauwere, L.-L., surveillant honoraire à l'athénée royal de Gand	60	1,410	"
33	Vervenne, A.-J., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire à Alost	58	1,593	"	51	Sœux L. J., épouse divorcée Lontamé, directrice d'école moyenne de l'Etat, à La Louvière	55	1,670	"
34	Verschaffel, L. a., secrétaire honoraire de l'administrateur-inspecteur de l'université de Gand	70	4,447	"	52	Lapaille, A.-J.-R.-I., professeur honoraire de l'athénée royal de Huy	60	2,808	"
35	Schmitz, J.-J., messager à l'université de Liège.	67	786		53	Keersmacker, P. F.-L., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Bruges	60	4,200	"
36	Orbant, P.-J., portier-concierge de l'école moyenne de l'Etat, à Loses	51	175	"	54	Liégeois J. L., surveillant à l'école moyenne de l'Etat, à Soignies	55	54	"
37	Mme veuve De Brauwere-De Breuck, J.-P. M.-J., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Hermonville	55	1,760	"	55	Mme Cahier, L. M., regente à l'école normale primaire de l'Etat à Bruxelles	60	1,115	"
38	Gielen H.-I., professeur à l'athénée royal de Gand	50	2,535	"	56	Mme Lienard, M.-U.-I.-H., retenue à l'école moyenne de l'Etat, à Ath	48	1,028	"
39	Daloze, V.-L. F., maître de musique honoraire de l'athénée royal de Liège	64	472	"	57	De Roy, C.-E., regent à l'école moyenne de l'Etat, à Anvers	46	1,688	"
40	Lagage, F.-I., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de Nivelles	60	112	"	58	Mme Cormanne-Lawoureaux, E. H., concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Verviers	58	550	"
41	Delville, L.-A., professeur à l'athénée royal de Tournai.	60	3,625	"	59	Veeckmans, E. A., regent à l'école moyenne de l'Etat, à Hobecq	50	1,577	"
42	De Ceulaer, L.-Y., regent et professeur de dessin honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Quievrain	57	1,215	"	60	Van Cauwenbergh, H.-J., inspecteur diocésain du culte catholique, à Gand.	47	2,200	"
43	Minnaert, J.-L., professeur honoraire d'école normale de l'Etat, à Gand	55	1,261	"	61	Mme Decleene, E., régente à l'école moyenne de l'Etat, à Jumet	54	1,278	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)		Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)		Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
62	Hanause, E., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Paturages	60	5,949	"	79	Demey, C.-L., huissier de 1 ^e classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	1,511	"		
63	Mme Loulon-Theunis, M. M., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Ath	41	696	"	80	Michaels, J., greffier honoraire de la province de Luxembourg	66	6,350	"		
64	T ^r Joncke, P.-L., portier concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Alost	65	220	"	81	Mme Vanden Acker-Boogaert A. P., femme de charge à l'administration provinciale du Brabant	60	500	"		
65	Mme Wilmans De Lastre, M.-J.-E., regente à l'école moyenne de l'Etat, à Seraing	41	905	"	82	Van Droogenbroeck, J.-A., directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	2,752	"		
66	Loray, A.-I., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire, à Namur	61	959	"	83	Delraipont de Wermerbosch P.-J.-M.-H., chef de bureau à titre personnel honoraire à l'administration provinciale du Luxembourg	67	2,615	"		
67	Mme veuve Molloy Gallet, A.-M. J., regente à l'école moyenne de l'Etat, à Beaumont	53	855	"	84	Gillon, G.-J., professeur honoraire de religion des écoles moyennes et de l'école normale de l'Etat, à Audenarde (Pension revisée — Remplace la pension primitive renseignée au no 45).	65	2,266	"		
68	Mme veuve Delin Guerette, J.-J., maîtresse d'études à la section normale moyenne de l'Etat, à Liège	60	151	"	85	Mme Parent-Verbeek, M.-F., régente à la section normale moyenne de l'Etat, à Liège	47	1,241	"		
69	Mme veuve Thirix, née Delacq, M.-G. J., institutrice en chef à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Andenne	54	1,050	"							151,592
70	Carrez D.-P.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Ath	58	918	"							
71	Schoonjans, L.-L., professeur à l'école normale de l'Etat, à Lierre et Anvers	67	592	"							
72	Mme Wateau, M. R., maîtresse d'études à l'école normale de l'Etat, à Liège	61	145	"							
73	M ^r Denbouille I.-B.-C.-I., institutrice gardienne et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, à Seraing	60	421	"	1	Alen, J., garde forestier (art. 1 et 8).	68	500	57		
74	Mme veuve Ledighen-Boon, C., concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Scherbeek	60	586	"	2	Pierart, D., garde forestier (art. 5 et 8)	64	111	Id.		
75	M ^r Puet-Vandendriessche, V., regente à l'école normale de l'Etat, à Liège	58	1,010	"	3	Beijer, J.-G.-T., professeur au conservatoire royal de Gand et à celui de Bruges (art. 5 et 8).	56	2,012	Id.		
76	Desmet, L., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire	60	1,876	"	4	Fabry, L.-J., garde forestier (articles 5, 8 et 14)	54	285	Id.		
77	Schneider F. L., professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat, à Lokeren	45	504	"	5	Hubert, H.-H., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	66	975	Id.		
78	Tilliére, N., professeur de religion à l'athénée royal d'Arlon (Pension revisée — Remplace la pension inscrite en 1894)	54	1,535	"	6	Arnould, J., garde forestier (articles 5 et 8)	61	406	113		
					7	Coricot, T.-C.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8)	59	814	Id.		
					8	Clerfeyt, M.-J., garde général des eaux et forêts (art. 5 et 8).	40	857	Id.		
					9	Colla, J.-J., brigadier forestier (articles 1, 8 et 15)	66	825	Id.		

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Lacroix, J.-J.	51	1,212	»	43	Bachy, V.-J.-B.	64	2,457	»
8	Beyer, J.-G.-T.	56	1,505	»	44	Cloots, E.	54	1,293	»
9	Smet, C.-L.	59	726	»	45	Jonette, A.	59	1,566	»
10	Wauters, J.-B.	67	2,785	»	46	Kevers, H.-J.	50	1,042	»
11	Braune, J.-P.	58	1,250	»	47	Mme Lejeune, G.-R.	52	1,969	»
12	Didier, G.	53	1,954	»	48	Delgoffe, N.	65	635	»
13	Mme Grégoire, L.-J.-J.-J.	56	1,207	»	49	Chalet, S.-J.	55	2,054	»
14	Haemelink, J.-A.	59	670	»	50	Mme Gallet, S.-A.	66	682	»
15	Rousseau, G.-J.	66	2,290	»	51	Mme Sosson, M.-M.-E.	42	181	»
16	Kestens, G.-E.	74	1,066	»	52	Mme De Rudder, M.-J.	49	507	»
17	Mme Schepens, S.	62	1,000	»	53	Mme Plouvier-Van der Stock, A.-C.-F.	45	355	»
18	Mme Ve Vandervoerde-Boonen, M.-G.	65	2,255	»	54	Jeanmart, J.-J.	57	1,530	»
19	Buytaert, C.-M.	62	1,495	»	55	Landry, E.-J.	52	1,110	»
20	Evrard, P.-D.	55	1,635	»	56	Mme De Block-Bemindt, V.-H.-S.-D.	52	215	»
21	Gaspar, C.-F.	57	1,945	»	57	Delplace, E.-H.	60	635	»
22	Mme Ve Vander Wee-Titseler, C.	62	2,916	»	58	De Poerck, P.-G.	60	1,282	»
23	Willems, G.-J.	59	1,800	»	59	Justice, E.	60	756	»
24	Mme Lagniaux, A.-G.-C.-F.	42	554	»	60	Mme Joly, A.-M.-J.	66	588	»
25	Lefebvre, L.-F.	67	5,000	»	61	Reynders, M.	60	1,666	»
26	Mme Meyers-Van Suetendael, J.-E.	40	920	»	62	Scheilinck, J.	62	928	»
27	Mme Cornil-Lefebvre, L.-M.	47	1,556	»	63	Vandewille, H.	55	1,164	»
28	Dandoy, G.-M.	51	2,150	»	64	Mme Nootens, S.	54	69	»
29	Bracquiné, R.	41	669	»	65	Vanwesel, L.	59	806	»
30	Mme Corbusier, M.-F.-E.	49	758	»	66	Rubay, G. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1901).	45	1,040	»
31	Mme Engels, L.-S.	57	1,898	»	67	Mme Borgers, M.-L.-P.	50	1,082	»
32	Metdepenninghen, F.-J.	71	1,900	»	68	Minet, A.-A.	47	1,628	»
33	Mme Ve Van-Damme-Matton, V.-B.	64	452	»	69	Pirot, V. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 106).	53	1,265	»
34	Delhaije, J.	40	797	»	70	Provost, S.-L.	57	581	»
35	Eliaers, J.-B.	47	1,040	»	71	Mme Delatour-De Groof, A.-M.-C.	55	1,035	»
36	Geerts, M.-A.	40	601	»	72	Mme Morette, A.	71	1,015	»
37	Godart, J.-A.	47	1,155	»	73	Eloy, A.-J.	47	1,524	»
38	Mme Gabriels, C.-L.-E.	55	945	»	74	Mme Joly-Painchemail, S.-J.-G.	58	822	»
39	Standaert, A.	60	845	»	75	Guelff, J.	61	1,447	»
40	Rousseau, G.	56	1,292	»	76	Mme Ve Vernimmen-De Winter, M.-E.	42	979	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
77	Mme Peters, R.-A.	59	1,668	»	110	Mme Pittonwils-Vandaelem, M.-J.	56	87	»
78	Stroobant, F.	85	2,654	»	111	Rosson, X.-J.-J.	50	1,091	»
79	Spineto, P.-E.-G.	60	1,506	»	112	Mme Debatty-Bestrain, E.	53	1,020	»
80	Stals, R.-H.	60	587	»	113	Mme Ve Libert-Versteacte, M.-F. C.-A.	51	1,527	»
81	Lamarche, L.-M.-J.	60	595	»	114	Mme Lombard-Tobias, M.-T.	49	1,100	»
82	Peitsman, G.-L.	61	93	»	115	Mme Lemmens-Claes, A.-A.	54	80	»
83	Vernieuwe, A.-J.	59	1,345	»	116	Vande Casteele, R.-R.-P.	56	487	»
84	Mme Robelus-Vandervennet, L.	51	1,322	»	117	Pellegrin, M.-F.-X.	59	718	»
85	Mme Van Hoorebeke, L.	52	1,848	»	118	Fraipont, C.-J.	59	735	»
86	Mme Guislain-Carlier, M.-J.	58	509	»	119	Herling, H.-J.	54	1,697	»
87	Mme Monsieur-Evrard, M.-J.-F.-H.	56	2,353	»	120	Mme Leclercq-Biset, P.-F.-M.	49	1,522	»
88	Mme Ve De Brauwere-De Breuck, J.-P.-M.-J.	55	1,480	»	121	Van de Velde, B.	65	983	»
89	Gielan, H.-J.	49	215	»	122	Meulenbergs, P.-L.	54	1,827	»
90	Smedts, G.-F.	61	1,206	»	123	Mme Gatty-Decloedt, L.-L. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 256.)	41	506	»
91	Mme Waltin-Vautier, M.-J.-E.	55	299	»					
92	Wante, B.-F.	69	1,542	»	124	Cléda, F.-J.	50	252	»
93	De Grave, D.	57	1,866	»	125	Bosmans, J.	58	1,855	»
94	Maréchal, P.-J.	64	1,567	»	126	Bruyère, E.-F.	52	1,664	»
95	Hardy, C.-N.-J.	60	1,253	»	127	Horion, J.-J.	51	1,488	»
96	Mme Martin-Lesure, L.-J. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 216.)	40	452	»	128	Couvreur, A.	45	1,042	»
97	Reyniers, H.	64	1,420	»	129	De Klerck, V.-F.	55	1,219	»
98	De Ceulaer, L.-A.	57	1,077	»	130	Mme Ve Thierry-Fefacqz, M.-C.-J.	55	555	»
99	Minnaert, J.-L.	55	1,779	»	131	Mme Fontaine-Séau, E.-J. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 217.)	55	1,042	»
100	Pellegrin, S.-C.-M.	55	287	»	132	Lapaille, A.-J.-R.-J.	60	557	»
101	Crepin, F.	71	1,479	»	133	Pierart, L.-A.-D.	51	265	»
102	Mme Bouquelle, Z.-A.-G.	52	1,158	»	134	Mme Van den Driesche-Lanesweert, M.-C.-M.	59	530	»
103	Kails, J.-P.	45	1,445	»	135	Dutilleux, C.-A.-J.	55	1,660	»
104	Cassiers, G.-L.	60	2,585	»	136	Storkmans, M.-J.-L.	55	1,401	»
105	Mme Ve Van Hecke-Sebille, R.-M.-J.	50	1,025	»	137	Van Praet, J.-B.	54	1,141	»
106	Pirot, V (Pension revisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 69.)	55	1,264	»	138	Doelot, V.-A.	56	525	»
107	Mme Henry-Massart, M.-M.-A.	47	1,700	»	139	Liégeois, J.-E.	56	1,620	»
108	Mme Poulet-Loux, M.-G.	48	490	»	140	Mme Carlier, E.-M.	61	1,018	»
109	Mme Reyniers-De Decker, G.	68	75	»	141	Mme Dohovre, O.-A.-V.-A.	51	963	»

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur
142	Rosseels, J.-G.	75	5,112	*	178	Mme Corroy-Malevé, L.-A.-J. . .	58	87	*
143	Mme Courtin-Dubois, M.-G. . .	59	496	*	179	Mme Diricq, C.-U.-M.-A.	48	992	*
144	Baudoin, G.-F.-G.	52	1,649	*	180	Mme Deneumostier-Piassie, J.-L. .	52	75	*
145	Damseaux, V.-L.-F.	56	2,935	*	181	Mme Ve Dierckens-Zouters, J.-J. .	56	1,726	*
146	Homba, M.-J.-J.	56	1,739	*	182	Mme De Saedeleer, I.-J.-M. . . .	52	1,854	*
147	Mme Masquelle-Evraed, M. C.-A. .	51	651	*	183	Henrard, J.	56	1,469	*
148	Goddetroy, F.-G.	42	712	*	184	Mme Van-Spitael-Félix, M. . . .	51	75	*
149	Mme Lacroix-Vivier, R.	51	75	*	185	Baijot, J.-A. (Pension éteinte par suite de révision — La pen- sion nouvelle est renseignée au nº 258.)	55	1,322	*
150	Van Pachterbeke, J.-B.-V. . . .	46	1,061	*	186	Mme Collette-Van Suetendael, M.-L.	55	1,035	*
151	Mme De Poerek, A.-F.	67	892	*	187	Mme Malaise-Chevalier, O.-R. . .	55	261	*
152	Mme Dumez, J.-R.-M.	55	1,405	*	188	Mme Pire-Lejeune, M.-J.-A. . . .	45	100	*
153	Veeckmans E.-A.	50	54	*	189	Mme Patigny-Verpoort, L.-J.-H. .	47	509	*
154	Mme Ve Absil-Linsback, M.-D. .	65	1,825	*	190	Lonay, A.-F.	61	2,527	*
155	Allard, N.-E.	57	1,648	*	191	Van Droogenbroeck, J.-A. . . .	67	2,950	*
156	Mme Grandjean, M.-H.-J.-H. . .	52	265	*	192	Cliquet, J.-B.	55	2,025	*
157	Mme Lambinon, M.-J.	45	1,018	*	193	Laroy, H.	60	1,530	*
158	Ballat, A.-J.	57	1,965	*	194	Moens, G.-T.	61	1,755	*
159	Buisseret, J.-B.	54	1,261	*	195	Van Scharen, A.-J.	61	2,000	*
160	Mme Declene, E.	45	116	*	196	Mme Wasseige-Delbonille, M.-E. .	45	692	*
161	Hauause, L.-J.	60	612	*	197	de Henau, P.-F.	59	1,285	*
162	Balthasar, J.-J.	57	1,249	*	198	Dujardin, F.-X.	56	1,299	*
163	Bolekman, A.	54	1,627	*	199	Deblaeq, A.	42	778	*
164	Borsu, D.-L.	65	1,466	*	200	Gerneau, J.-H.	50	864	*
165	Fumièvre, P.-A.-T.	74	979	*	201	Lenaerts, L.-L.	57	1,212	*
166	Mme Gaspar-Dohogue, M. . . .	59	75	*	202	Mme Ve Delcourt-Peeters, Z.-M. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1901.)	61	1,552	*
167	Gortebeeck, E.-C.	51	2,116	*	203	Mme Ve Bourgeois-Rühl, E. . . .	52	1,607	*
168	Mme Govaerts, M.-L.-C. . . .	55	448	*	204	Mme Ve Dehlin-Guerette, J.-J. . .	50	714	*
169	Mme Montjoie-Destiné, M.-C.-C. .	41	501	*	205	Thirion, J.-J.	54	569	*
170	Rolet, J.	56	1,517	*	206	Mme Timmermans-Denies, R.-C. .	55	505	*
171	Mme Moens-Jaussens, Z.-R.-T. .	66	88	*	207	Hootekiet, D.	52	1,507	*
172	Mme Philippe-Wayens, C. . . .	57	50	*	208	Lecocq, L.-J.	54	1,915	*
173	Hondermarcq, A.-H.	52	1,555	*	209	Leemans, J.	53	751	*
174	Mme Lagasse, A.-J.	65	606	*	210	Antoine, T.-M.-J.	56	1,568	*
175	Poppé, E.	61	779	*	211	Baudson, L.-J.	58	1,549	*
176	Mme Poulet, R.-J.-G.-F. . . .	60	1,006	*					
177	Boucherij, J.-E.	55	296	*					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)		Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)		Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
212	Mme Ve Denis-Illeex, M.-P.-H. . .		39	412	*	243	Mme Paret-Vandenbulcke, E.-M. .		69	1,102	*
213	Blanquaert, J.		52	1,047	*	244	Mme Wateau, M.-R.		60	654	*
214	Mme Deirenne, M.-F.		54	1,068	*	245	Mme Delbouille, E.-B.-C.-J. . .		60	1,419	*
215	Carrez, D. P.-J.		58	895	*	246	Mme Ve Ledeighen-Boon, C. . .		60	566	*
216	Mme Martin-Lesure, L.-J. (Pension revisee. — Remplace la pen- sion primitive renseignee au n° 96.)		40	445	*	247	Balon, J. (Pension revisee — Remplace la pension inscrite en 1897.)		58	417	*
217	Mme Sœux, E.-J. (Pension revisee. — Remplace la pension primi- tive renseignee au n° 151.)		55	1,048	"	248	Mme Deschamps-Roland, M.-V.-E.		45	757	*
218	Mme Schakewits-De Witte, M.-A. .		50	1,516	*	249	Alyn, I.-J.-M.		64	1,298	*
219	Mme Timmermans, R.		55	5,005	*	250	Mme Henrard-Guilmot, M.-T. .		52	465	*
220	Mme Marin-Susseinaire, S.-S.-G.. .		45	1,251	*	251	Huart, F.-J.		52	1,524	*
221	Mme Van Oenen-Brees, H.-C. . .		57	655	*	252	Mme Cloots-Vanderborght, M.-L..		52	557	*
222	Mme Cammuart-Chislain, L.-J . .		45	715	*	253	Mme Grognard-Daman, A.-G. .		44	775	*
223	Mme Dufour-L'hoir, M.-A.-E. . .		40	647	*	254	Mme Jacobs-Coasue, L.-E. . . .		57	660	*
224	Mme Dufrane, P.-C.-J.		56	349	*	255	Keppenne, M.-L.		56	616	*
225	Mme Fontaine-Deltombe, A.-J. . .		55	1,904	"	256	Nuyens, J.-A.		54	5,402	*
226	Gerneau, N.-M.		50	1,456	*	257	Mme Thommes-Gries, M.-M.-J..		54	459	*
227	Grégoire, E.-E.		41	1,016	*	258	Mme Vilain-Carlier, I.-J. . . .		52	510	*
228	Mme Ve Müllendorff-Ver Eenooghe, A.-M.		55	1,640	*	259	Mme De Grave-Van de Velde, V.-N.		51	160	*
229	Mme Scarcez-Moulligneau, Z.-J. .		50	1,916	*	260	Lissnyder, E.-B.		58	1,027	*
230	Schoonjans, F.-L.		57	1,144	*	261	Van Hove, G.-L.		63	1,555	*
231	Mme Bries, I.-B.-M.		45	1,224	*	262	Mme Quatpers, M.-C.-I		45	75	*
232	Mme De Leus, M.-J.		43	615	*	263	Ramaeckers, J.		53	1,120	*
233	Mme Naeghels, M.-E.		42	1,005	*	264	Mme Claude-Collignon, C. . . .		59	481	*
234	Monu, J.-F.		46	65	*	265	Dheur, L.-J.-G.-E.		76	3,541	*
235	Mme Froment, C.		66	510	*	266	Mme Ve Putzeys-De Paepe, S.-T.-F.		60	2,550	*
236	Mme Catry-De Cloedt, L.-L. (Pen- sion revisee. — Remplace la pen- sion primitive renseignee au n° 125).		41	516	*	267	Mme Piret-Vandendriessche, V. .		58	211	*
237	Marechal, C.-C.		55	1,571	*	268	Desmet, L.		60	1,565	*
238	Baijot, J.-A. (Pension revisee — Remplace la pension primitive renseignee au n° 185).		55	1,561	"	269	Morel, A.-R.		65	1,195	*
239	Brunein, H.-J.		59	1,885	*	270	Van Hondt, M.-A.-J.		49	732	*
240	Deplassae, J.-L.-J.		65	2,135	*	271	Martens, P.		65	1,571	*
241	Haway, L.-J.		51	1,262	*	272	Dutilleux, G.-L.		30	551	*
242	Noël, F.-J.		62	989	*						
							TOTAL.			305,545	

(m)